



Bureau du vérificateur général du Canada

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/57-1999

ISBN 0-660-61069-8



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

**Bureau du
vérificateur général du Canada**

**Rapport sur le
rendement**

**Pour
l'exercice se terminant
le 31 mars 1999**

L. Denis Desautels, FCA
Vérificateur général du Canada

L'honorable Paul Martin, c.p., député
Ministre des Finances

Table des matières

	Page
Section 1 — Message du vérificateur général	1
Section 2 — Aperçu du Bureau	3
La vision, la mission et les objectifs du Bureau	3
Mandat, rôles et responsabilités	4
Lois habilitantes	4
Secteur d'activité – Vérification législative	4
Le commissaire à l'environnement et au développement durable	5
Organisation du Bureau	5
Nos rapports	5
Section 3 — Rendement du Bureau	9
A. Présentation de l'information financière	9
B. Attentes en matière de rendement	9
Principaux engagements en matière de résultats	9
C. Réalisations en matière de rendement	11
Activités parlementaires	11
Rendement par composante du secteur d'activité	12
Réponse à nos observations et à nos recommandations	18
D. Autres questions liées au rendement	33
Examen des activités du Bureau et principaux examens	33
Nouvelle structure de classification	34
Le ratio des heures consacrées aux projets de vérification	35
Activités de formation pour les professionnels de la vérification	35
Section 4 — Rapport consolidé	37
A. Préparation à l'an 2000	37
B. Rendement en matière de développement durable	37
Section 5 — Rendement financier	41
A. Aperçu du rendement financier	41
B. Tableaux financiers récapitulatifs	41
Sommaire des crédits approuvés	42
Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 1998–1999	42
Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles	42
Recettes qui ne peuvent être dépensées à nouveau	43
Paiements législatifs	43
Paiements de transfert	43
Comment les dollars des contribuables canadiens ont été dépensés	44

	Page
Section 6 — Information supplémentaire	51
A. Liste des rapports exigés par la loi	51
B. Pour de plus amples renseignements	52

SECTION 1

Message du vérificateur général



Je suis heureux de présenter le *Rapport sur le rendement* de 1999 du Bureau du vérificateur général du Canada. Ce rapport explique ce que nous avons fait pendant l'année écoulée, ce que nous avons tenté d'accomplir et ce que nous avons réussi à accomplir dans le cours de nos travaux pour le Parlement et les Canadiens et Canadiennes. Certaines de nos réalisations représentent les progrès dans la mise en oeuvre, par les organisations gouvernementales, de nos recommandations des années précédentes.

Étant donné que nous travaillons de concert avec le Parlement et les entités que nous vérifions afin que se produisent les changements nécessaires, nous partageons le crédit de nos réalisations avec de nombreux intervenants au gouvernement et ailleurs. Il est relativement facile de compter les vérifications que nous avons effectuées et d'indiquer si elles ont été terminées à temps, mais il est difficile de quantifier et de mesurer les résultats qui découlent d'une vérification.

Nous faisons des gains sur les plans de l'efficacité (coût par vérification) et de la rapidité. Mais fournir des exemples des résultats obtenus par suite des recommandations contenues dans nos vérifications est une façon pour nous de montrer aux Canadiens et aux Canadiennes que nos dépenses sont justifiées. Bien que cela soit difficile, nous nous efforçons d'estimer, pour les activités gouvernementales, les économies qui peuvent découler au moins en partie de nos travaux et de nos recommandations. Par exemple, à la suite de notre vérification de 1996 de la gestion du matériel, quatre ministères ont réduit leurs niveaux de stocks de plus de 480 millions de dollars. Cela représente des économies possibles de quelque 100 millions de dollars par année au chapitre de la possession de ces stocks. (Voir à ce sujet l'étude de cas présentée à la page 25).

Le présent Rapport mesure notre rendement relativement à nos travaux et il établit si nous avons ou non respecté les engagements que nous avons pris dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 1998–1999.

Notre mandat exige que nous fassions rapport, dans nos travaux de vérification de l'optimisation des ressources pour le Parlement, sur l'économie, l'efficacité, l'efficacité et les effets sur l'environnement des activités des entités que nous vérifions — ce que nous appelons les quatre « E ». Nous pouvons traiter presque n'importe quel sujet de portée gouvernementale. Au cours de la dernière année seulement, nos travaux ont porté

sur des questions aussi diverses que la biodiversité au Canada, la gestion des revendications territoriales des Premières nations, l'investissement fédéral dans les routes, la gestion du numéro d'assurance sociale et la préparation du gouvernement à l'an 2000. Nous avons également vérifié les états financiers du gouvernement fédéral ainsi que d'une foule d'organisations fédérales, internationales et territoriales et exprimé une opinion à leur égard, en plus de réaliser les examens spéciaux des sociétés d'État.

Nous nous efforçons de maintenir des compétences professionnelles optimales et de mener nos activités avec une très grande efficacité. Par exemple, un cabinet indépendant d'experts examine actuellement nos pratiques de vérification comptable pour déterminer si elles sont bien conçues et si elles contribuent efficacement à fournir une assurance raisonnable que nos vérifications comptables annuelles sont exécutées en conformité avec les exigences législatives applicables, les normes professionnelles et nos propres politiques. Ce cabinet d'experts doit nous présenter son rapport au début de 2000.

Le gouvernement est en constante évolution et nous essayons d'en tenir compte dans le choix des secteurs que nous vérifions. Nous tenons compte aussi des intérêts des parlementaires. Vingt-six pour cent des membres de la Chambre des communes et du Sénat ont répondu à un questionnaire d'enquête sur les travaux du Bureau, que nous leur avons envoyé en novembre dernier. Ce taux de réponse n'était pas en soi élevé, mais tous les partis étaient bien représentés et les commentaires que nous avons reçus étaient assez favorables; la plupart des répondants ont déclaré que nos efforts au regard de la quantité et de l'équilibre des vérifications étaient appropriés.

Nos équipes multidisciplinaires contribuent au succès de nos travaux et sont notre ressource la plus importante. Je crois que nous avons de nouveau réussi à respecter nos engagements.

Vérificateur général du Canada

L. Denis Desautels, FCA



SECTION 2

Aperçu du Bureau

LA VISION, LA MISSION ET LES OBJECTIFS DU BUREAU

2.1 Les énoncés de vision et de mission du BVG, qui guident son travail, sont exposés dans le Cadre stratégique du Bureau, dont la dernière mise à jour remonte à janvier 1998.

VISION

Le Bureau du vérificateur général s'est engagé à promouvoir, dans l'exécution du mandat que lui a confié le Parlement, une administration gouvernementale responsable, honnête et productive qui reflète un engagement envers le développement durable et, de ce fait, à produire des résultats positifs pour tous les Canadiens.

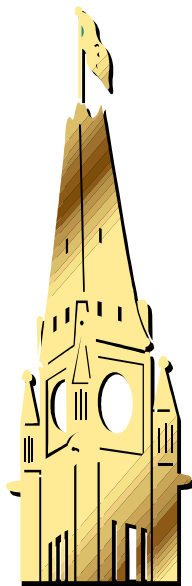
MISSION

Nous effectuons, en toute indépendance, des missions de vérification et des examens qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement. Le vérificateur général vise ainsi à améliorer le contrôle parlementaire sur les deniers publics et à encourager l'emploi des meilleures méthodes de gestion dans l'administration publique.

OBJECTIFS

Nous voulons produire des résultats positifs en favorisant :

- un compte rendu juste et honnête de l'intendance du gouvernement à l'égard des ressources financières et autres;
- l'efficacité, la productivité et la rentabilité au sein de la fonction publique;
- la perception des recettes dues à l'État;
- une assurance objective à l'égard des questions jugées satisfaisantes ou insatisfaisantes;
- la conformité aux autorisations;
- l'honnêteté dans l'administration fédérale;
- l'environnement et le développement durable.



PRIORITÉS – 1998–2001

- Aider à améliorer les finances du gouvernement et l'information présentée sur sa situation financière.
- Favoriser l'avancement des concepts redditionnels et améliorer les pratiques redditionnelles au sein de l'administration fédérale.
- Améliorer la qualité de la gestion financière dans l'administration fédérale.
- Susciter les changements nécessaires à la fonction publique.
- Contribuer à améliorer le rendement du gouvernement fédéral en ce qui concerne la protection de l'environnement et la promotion du développement durable.

2.2 Beaucoup d'intervenants, gouvernementaux et autres, partagent ces objectifs, ce qui rend moins évidents les résultats attribuables à nos vérifications. Nous sommes loin d'être les seuls à vouloir un bon gouvernement et c'est souvent avec la collaboration et la participation des intervenants que nous suscitons le changement. Nous évaluons notre propre efficacité par rapport à notre capacité de produire des vérifications de qualité supérieure, qui abordent les questions importantes et contribuent à **produire des résultats positifs**, comme le décrit la section III du présent Rapport.

MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS

LOIS HABILITANTES

2.3 La *Loi sur le vérificateur général*, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et un éventail d'autres lois et décrets énoncent les fonctions du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable en matière de vérification législative et de surveillance des ministères et des organismes fédéraux, des sociétés d'État, des administrations territoriales et d'autres organisations nationales et internationales.

SECTEUR D'ACTIVITÉ – VÉRIFICATION LÉGISLATIVE

2.4 Le secteur d'activité du Bureau est la **vérification législative**. Le vérificateur général fournit au Parlement ainsi qu'aux Canadiens et Canadiennes des réponses aux questions suivantes :

Composantes de la vérification législative ¹	Questions
Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada	Le gouvernement donne-t-il une image fidèle de sa situation financière globale?
Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités	Les sociétés d'État et les autres entités présentent-elles fidèlement leur information financière conformément aux normes applicables et se conforment-elles aux autorisations législatives?
Vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes	Les ministères et les organismes ont-ils exécuté leurs programmes de manière économique et efficiente et avec le souci de leurs effets sur l'environnement? Le gouvernement dispose-t-il de moyens pour mesurer l'efficacité de ses programmes? La loi est-elle respectée et le Trésor public est-il protégé?
Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	Dans quelle mesure les ministères et les organismes ont-ils atteint les objectifs et mis en oeuvre les plans d'action énoncés dans leur stratégie de développement durable déposée à la Chambre des communes?
Examens spéciaux des sociétés d'État	Les systèmes et les pratiques des sociétés d'État fournissent-ils une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que la gestion des ressources est économique et efficiente et que le déroulement des opérations est efficace?

¹ Ces composantes sont expliquées plus en détails dans les articles 5, 6 et 7 de la *Loi sur le vérificateur général* et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Dans tous nos travaux, nous considérons aussi la conformité aux autorisations.



2.5 Nous nous distinguons des ministères et des organismes par notre indépendance du gouvernement au pouvoir et par notre relation redditionnelle directe avec le Parlement. Un vaste mandat législatif, l'exemption de certains contrôles sur notre budget et notre personnel, et un mandat de dix ans pour le vérificateur général assurent notre indépendance.

LE COMMISSAIRE À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2.6 Le commissaire a avant tout comme rôle et responsabilité de surveiller, au nom du vérificateur général, les stratégies de développement durable et les plans d'action des ministères de même que l'état d'avancement des réponses aux pétitions du public sur les questions environnementales. Le commissaire est également tenu de rendre compte annuellement des résultats de ses travaux au nom du vérificateur général.

ORGANISATION DU BUREAU

2.7 Le Bureau de direction assure une orientation générale, un soutien juridique, une fonction de revue des pratiques et supervise les activités internationales.

2.8 La Direction générale des services corporatifs appuie directement les activités de vérification.

2.9 La Direction générale des opérations de vérification est responsable de toutes les activités de vérification du Bureau.

2.10 Le commissaire à l'environnement et au développement durable est chargé, au nom du vérificateur général, de surveiller les progrès réalisés par les ministères et les organismes fédéraux dans l'intégration des principes de développement durable à leurs activités, et d'en rendre compte. Il aide aussi le vérificateur général dans l'exécution des vérifications et des études portant sur les questions liées à l'environnement et au développement durable.

2.11 Nos vérificateurs détiennent un diplôme universitaire supérieur ou possèdent des compétences professionnelles dans de nombreuses disciplines. Ce sont notamment des comptables, des ingénieurs, des avocats, des statisticiens, des sociologues, des historiens, des environnementalistes et des économistes.

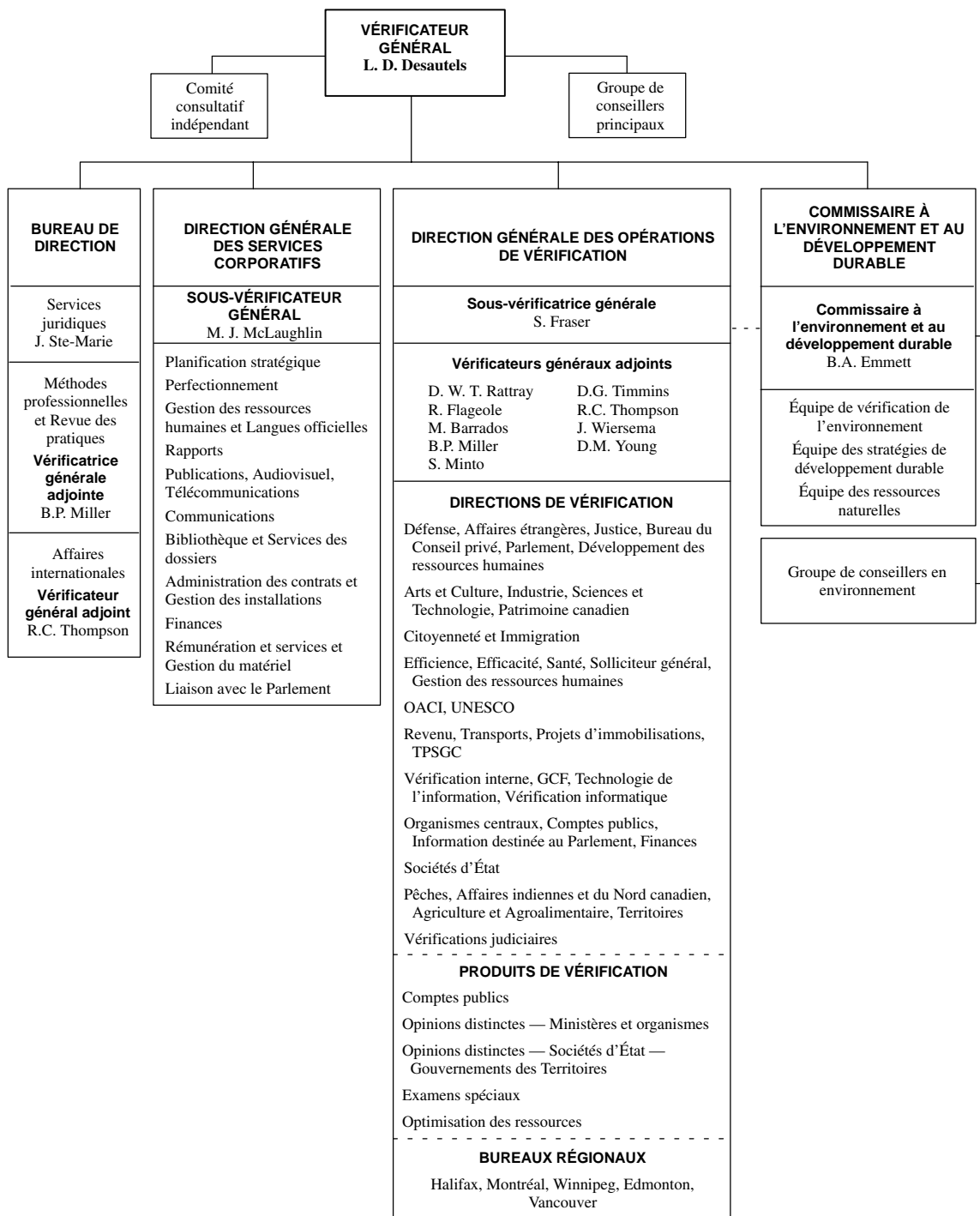
NOS RAPPORTS

2.12 Les travaux du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable sont communiqués sous diverses formes, comme il est précisé dans la loi, notamment : les opinions sur les états financiers du gouvernement du Canada, des administrations territoriales, des sociétés d'État et d'autres entités; les chapitres ou les autres observations de vérification dans les rapports au Parlement du vérificateur général et du commissaire à l'environnement et au développement durable; des rapports d'examen spécial aux conseils d'administration des sociétés d'État. (Pour plus de détails, consulter la section 6 « Liste des rapports exigés par la loi ».) Cependant, nos travaux

peuvent aussi donner lieu à des publications spéciales, à des méthodes, à des notes d'information à l'intention des comités parlementaires, à des discours et à des lettres de recommandations aux organisations que nous vérifions. Nos rapports, ainsi que d'autres renseignements sur le Bureau, se trouvent sur notre site Web à l'adresse <http://www.oag-bvg.gc.ca>.



Organigramme du BVG (au 1^{er} août 1999)



SECTION 3

Rendement du Bureau

A. PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Pièce 1 — Information financière sommaire

Vérification législative

Dépenses prévues	50 960 000 \$
Autorisations totales	55 214 875 \$
Dépenses réelles en 1998–1999	53 739 517 \$

L'information financière sommaire présentée à la pièce 1 ci-dessus indique :

- les prévisions au début de l'exercice telles qu'elles sont présentées dans le *Budget principal des dépenses* 1998–1999 (dépenses prévues);
- les dépenses totales autorisées par le Parlement, y compris le *Budget supplémentaire des dépenses*, pour tenir compte de l'évolution des priorités et des événements imprévus (autorisations totales);
- ce que nous avons réellement dépensé (dépenses réelles en 1998–1999).

B. ATTENTES EN MATIÈRE DE RENDEMENT

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉSULTATS

3.1 La pièce 2 présente le tableau des principaux engagements en matière de résultats tels qu'ils ont été publiés dans le Volume 2 du rapport annuel au Parlement de 1999 du Président du Conseil du Trésor, *Une gestion axée sur les résultats*. Elle fournit un aperçu des principaux résultats que le Bureau s'engage à obtenir.

Pièce 2 — Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Pour fournir au Parlement, aux Canadiens et aux Canadiennes :	Qui se manifeste par :	Réalisations communiquées aux :
Des vérifications et des examens indépendants qui fournissent information, assurance et avis objectifs et qui favorisent la reddition de comptes, l'emploi des meilleures pratiques dans l'administration publique et le développement durable.	La preuve que nous respectons les normes professionnelles et que le Parlement accepte et endosse nos conclusions sur des questions que nous jugeons satisfaisantes ou insatisfaisantes. Des observations et des recommandations qui sont mises en oeuvre et qui produisent des améliorations démontrables dans la gestion publique et dans la prestation des services.	pages 13 à 33

3.2 Nous avons élargi le tableau pour fournir plus de détails selon lesquels mesurer notre rendement. La pièce 3 montre les principaux objectifs, les indicateurs de réalisation et les composantes de notre secteur d'activité qui nous ont aidés à réaliser les objectifs. Les renvois dans le tableau indiquent où sont communiquées, dans le présent document, les principales réalisations de 1998–1999.

Pièce 3 — Tableau élargi des principaux engagements en matière de résultats						
Pour fournir au Parlement, aux Canadiens et aux Canadiennes des vérifications et des examens indépendants qui produisent des résultats positifs en favorisant :	Indicateurs de réalisation :	Qui se manifeste par composante de notre secteur d'activité				
		Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada	Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités	Vérification de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes	Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	Examens spéciaux des sociétés d'État
Un compte rendu juste et honnête de l'intendance du gouvernement à l'égard des ressources financières et autres, et en influant sur la qualité de la gestion financière au gouvernement.	Fiabilité et utilité de l'information fournie au Parlement et aux dirigeants du gouvernement pour la surveillance et la prise de décision.			Pages 20, 22, 24		Page 33
L'efficacité, la productivité et la rentabilité au sein de la fonction publique.	Mesure dans laquelle les vérifications cernent les possibilités de réduire les coûts ou de faire davantage avec les ressources fournies.			Page 22		Page 32
La perception des recettes dues à l'État.	Efficacité accrue de l'administration des recettes et de la protection de l'assiette fiscale.			Page 27		
Une assurance objective à l'égard de questions jugées satisfaisantes ou insatisfaisantes.	Conformité démontrée aux normes professionnelles appropriées et améliorations qui en découlent au chapitre de la qualité de l'information financière publiée par le gouvernement. Mesure dans laquelle les parlementaires et les autres utilisateurs des états financiers ont jugé nos opinions de vérification utiles. Mesure dans laquelle les conseils d'administration des sociétés d'État ont jugé nos rapports d'examen spécial utiles.	Page 14 Page 14	Page 17 Page 17			Page 32 Page 32
La conformité aux autorisations.	Mesure dans laquelle les parlementaires, les conseils d'administration des sociétés d'État et les autres utilisateurs de nos produits de vérification ont reçu l'assurance que les activités ont été menées conformément aux autorisations législatives pertinentes et aux règlements connexes.	Page 27	Page 27	Page 27		
L'honnêteté dans l'administration fédérale.	Contributions à la réduction des risques de mauvaise conduite, de conflit d'intérêts et de fraude, et au maintien d'une éthique et de valeurs solides.			Page 28		



Pour fournir au Parlement, aux Canadiens et aux Canadiennes des vérifications et des examens indépendants qui produisent des résultats positifs en favorisant :	Indicateurs de réalisation :	Qui se manifeste par composante de notre secteur d'activité				
		Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada	Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités	Vérification de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes	Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable	Examens spéciaux des sociétés d'État
L'environnement et le développement durable.	Mesure dans laquelle les ministères améliorent leurs pratiques de gestion en vue de protéger l'environnement et de promouvoir le développement durable. Mesure dans laquelle les ministères et les organismes ont atteint les objectifs et mis en oeuvre les plans d'action énoncés dans leur stratégie de développement durable déposée à la Chambre des communes.			Pages 29	Page 30	

C. RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT

ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

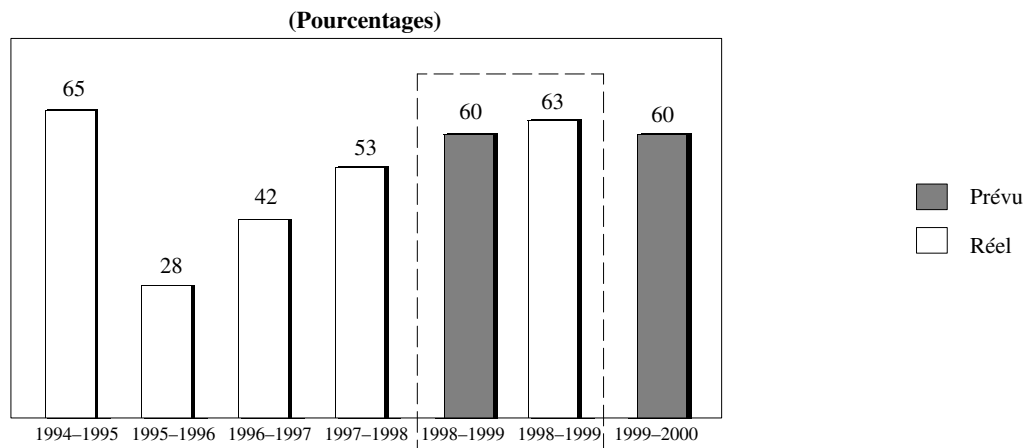
3.3 Comme notre principal client est le Parlement, nous pouvons, dans une certaine mesure, évaluer l'incidence de nos travaux en déterminant le niveau d'intérêt qu'ils suscitent chez les parlementaires. Le nombre d'audiences tenues par les comités parlementaires nous donne une indication de cette incidence. En 1998–1999, le personnel du BVG a assisté à 34 réunions du Comité des comptes publics. À la suite de ces réunions, le Comité a publié 13 rapports contenant des recommandations qui appuyaient largement les principales constatations de nos rapports.

3.4 D'autres comités de la Chambre et du Sénat nous ont fréquemment demandé de l'information et des avis. Notre objectif pour ces audiences, de même que pour les audiences du Comité des comptes publics, est de fournir une information claire et objective aux parlementaires. Par exemple, nous pouvons signaler le chapitre sur la gestion du numéro d'assurance sociale de notre rapport de septembre 1998, qui est présenté comme une étude de cas à la page 26.

3.5 En 1998–1999, on nous a également demandé notre opinion sur d'autres sujets tels que la biodiversité, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la gestion des revendications territoriales des Premières nations par Affaires indiennes et du Nord Canada et les activités du Centre national des Arts. Pendant l'année, 63 p. 100 de nos rapports ont fait l'objet d'audiences du Comité des comptes publics ou d'autres comités parlementaires, comme l'indique la pièce 4. Nous avons noté avec intérêt que nous sommes non seulement invités à témoigner plus souvent mais que nous témoignons devant un plus grand nombre de comités. Nous croyons fermement que les examens par un comité parlementaire ajoutent à la transparence des activités gouvernementales, et nous continuerons d'appuyer ces initiatives.

3.6 D'après les commentaires qui ont été formulés par les députés, la quantité et la nature de nos travaux répondent à un besoin. Vingt-six pour cent des membres de la Chambre des communes et du Sénat ont répondu à notre enquête de novembre 1998 portant sur nos travaux. Le taux de réponse n'était pas élevé mais il représentait tous les partis. La plupart des répondants ont déclaré que l'on vérifiait de façon appropriée et équilibrée des domaines clés de l'administration publique, tels que : la reddition de comptes; l'efficacité et la productivité de la fonction publique; l'environnement et le développement durable; la gestion des recettes et des dépenses du gouvernement. Quelques membres nous ont aussi suggéré d'examiner certaines questions, et nous en tenons compte dans la planification de nos vérifications. D'après les résultats de l'enquête, certains répondants n'étaient pas au courant de nos travaux dans les domaines de l'environnement et du développement durable, et c'est pourquoi nous redoublerons d'efforts pour informer les parlementaires à ce sujet. Nous prévoyons continuer à mettre l'accent sur les types de questions mentionnés dans l'enquête.

Pièce 4 — Rapports traités au cours des réunions de comités parlementaires



RENDEMENT PAR COMPOSANTE DU SECTEUR D'ACTIVITÉ

3.7 Le Bureau s'est fixé des objectifs financiers, d'efficacité et d'efficacité pour ses activités. Dans la présente section, nous mesurons notre rendement en regard de ces objectifs.

3.8 Le secteur d'activité du Bureau est la vérification législative. Il est divisé en cinq principales composantes, comme nous le décrivons dans la présente section. Les ressources sont affectées tout d'abord aux vérifications comptables, car la loi exige que la plupart de ces vérifications soient exécutées chaque année. Les examens spéciaux des sociétés d'État sont requis tous les cinq ans, et nous devons fournir l'assurance prévue dans la loi. Les ressources qui restent sont affectées à la vérification de l'optimisation des ressources et aux travaux relatifs à l'environnement et au développement durable. Étant donné que la plupart de nos ressources sont consacrées aux vérifications de l'optimisation des ressources, la plupart des exemples de résultats positifs sont tirés des chapitres de nos rapports.

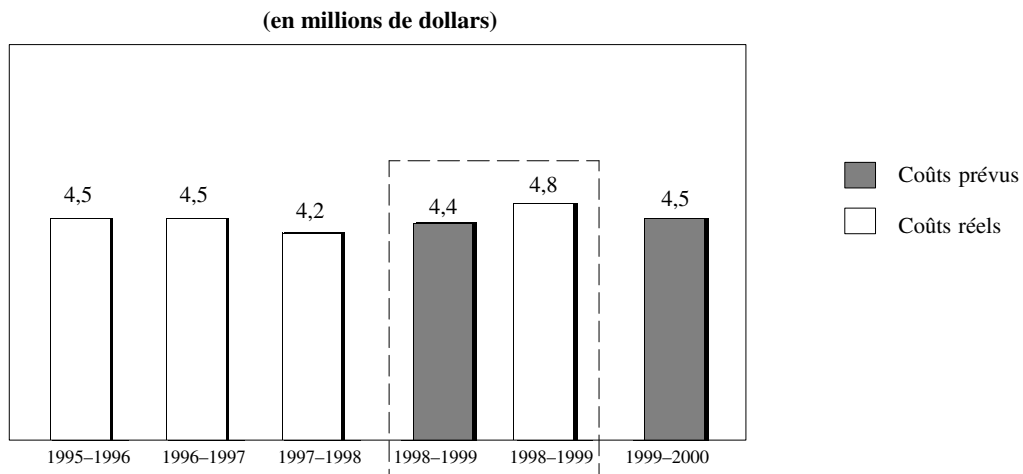
3.9 Nos travaux d'attestation sont conçus pour fournir une assurance quant à la fiabilité de l'information financière communiquée et à la conformité aux autorisations. Ils ont également un effet dissuasif qu'il est difficile d'illustrer ou de mesurer. En outre, nous faisons de nombreuses suggestions ayant pour objet d'améliorer l'information communiquée, suggestions qui sont acceptées par les entités que nous vérifions et intégrées dans leurs rapports au Parlement.

Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada



3.10 Chaque année, le vérificateur général exprime une opinion sur les états financiers du gouvernement du Canada. L'opinion du vérificateur général se trouve à la section 1 du volume I des *Comptes publics du Canada*. La pièce 5 montre les coûts de nos travaux de vérification qui permettent de formuler une opinion. Nous avons prévu dépenser 4,4 millions de dollars en 1998–1999 mais les coûts réels ont été de 4,8 millions de dollars. Nous avons supposé que certains travaux de vérification seraient retardés en raison du report par le gouvernement de la mise en oeuvre des principaux éléments de sa Stratégie d'information financière (SIF). Toutefois, nous avons redoublé d'efforts pour adapter notre méthode de vérification aux nouveaux systèmes établis dans le cadre de la SIF, et nous avons pu réaliser ces travaux de vérification au cours de 1998–1999.

Pièce 5 — Vérification comptable des états financiers du gouvernement du Canada – Coûts annuels



Principal engagement en matière de résultats – Fournir une assurance objective

Ce que nous avons fourni

- Une opinion avec réserve et des observations connexes sur l'ensemble des états financiers du gouvernement figurant dans les *Comptes publics du Canada* pour l'exercice 1997–1998.
- Une opinion avec réserve sur les états financiers condensés publiés dans le *Rapport financier annuel* du gouvernement.
- Une opinion sans réserve sur l'état des opérations du Compte de service et de réduction de la dette.
- Nous avons comparu à une audience du Comité des comptes publics concernant l'opinion avec réserve formulée au sujet des états financiers du gouvernement (comptabilisation d'une opération liée à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire).

Indicateurs de réalisation

La conformité démontrée aux normes professionnelles appropriées et les améliorations qui en découlent au chapitre de la qualité de l'information financière publiée par le gouvernement.

La mesure dans laquelle les parlementaires et les autres utilisateurs des états financiers ont jugé nos opinions de vérification utiles.

Nos réalisations

Fiabilité de l'information financière

- Le gouvernement a réagi favorablement dans le Budget de 1999 à quelques-unes des questions soulevées dans les observations du vérificateur général sur les états financiers du gouvernement de 1997–1998. Le gouvernement a approuvé nos recommandations et y a donné suite pour ce qui est des questions suivantes : la comptabilisation du passif éventuel pour les revendications des Autochtones; la comptabilisation des coûts et des passifs environnementaux; les sociétés d'État entreprises; la Stratégie d'information financière (SIF) — le passage à la comptabilité d'exercice intégrale; une question soulevée dans nos observations de 1996–1997 sur le Compte de service et de réduction de la dette. Nous n'avons pas approuvé la façon dont le gouvernement a comptabilisé une opération de 2,5 milliards de dollars liée à la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Cependant, comme suite aux discussions que nous avons eues avec le ministère des Finances, les opérations futures de ce genre pourraient ne pas être comptabilisées de cette façon.

Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités



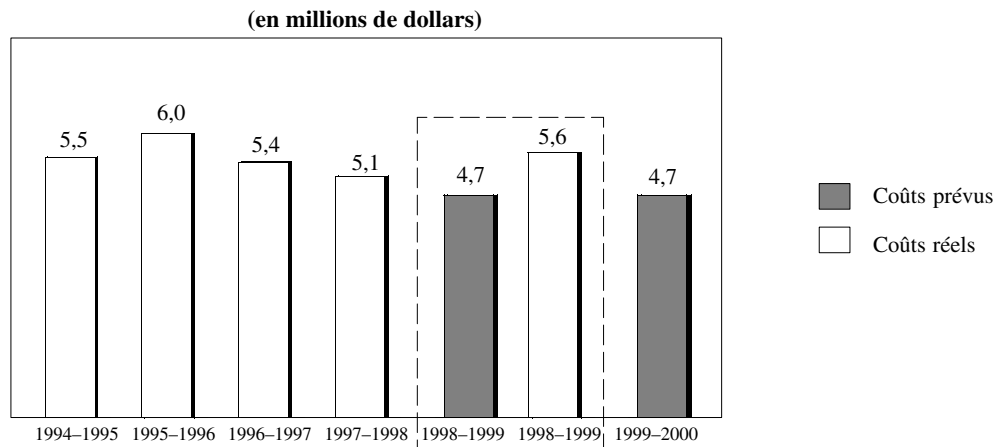
3.11 Nous avons vérifié les états financiers de sociétés d'État fédérales, d'établissements publics et d'autres entités fédérales, d'administrations, de sociétés et d'autres entités territoriales ainsi que d'organisations internationales. Le vérificateur général a examiné ces états financiers et a exprimé une opinion sur la fidélité de leur présentation et leur conformité aux autorisations législatives pertinentes.

3.12 Afin de nous assurer que nos vérifications sont rentables et continuent de répondre à des normes élevées, nous avons examiné notre Système de gestion de la qualité des vérifications comptables et nous l’avons mis à jour pour refléter les meilleures pratiques actuelles. Notre participation aux activités d’établissement des normes comptables et de vérification d’organisations nationales et internationales nous permet de continuer à surveiller les progrès dans ce domaine, et en particulier dans le domaine des normes comptables pour le secteur public.

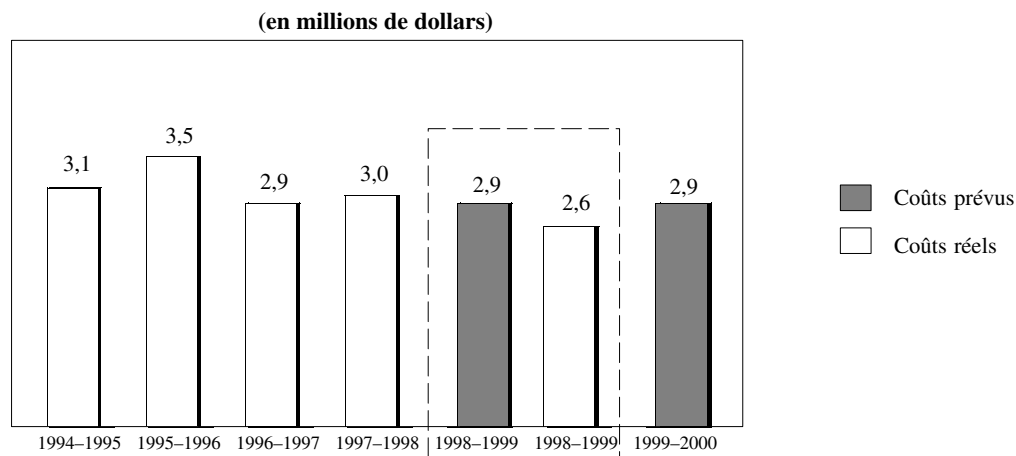
3.13 En 1998–1999, les coûts des vérifications comptables ont marqué une hausse par rapport à l’exercice précédent. Cette hausse peut être attribuée en grande partie aux procédés de vérification et aux autres tests nécessaires pour mettre en oeuvre les nouvelles normes comptables, aux changements relatifs à la nature des activités de l’entité et aux systèmes comptables et de contrôle interne de même qu’aux changements de personnel, tant au Bureau que dans les organisations que nous vérifions.

3.14 Nous avons comme objectif, en 1998–1999, de réduire le nombre d’heures de vérification de 15 p. 100 par rapport aux niveaux de 1994–1995. Le nombre d’heures a en réalité diminué de dix pour cent. Lorsque nous combinons les coûts réels de nos travaux dans toutes les entités pour 1998–1999 (indiqués aux pièces 6, 7 et 8), nous constatons une réduction de cinq pour cent par rapport à 1994–1995. Les coûts de vérification n’ont pas diminué autant que le nombre d’heures de vérification à cause des augmentations salariales qui ont été accordées en 1998. Ce sont les premières augmentations de salaire consenties depuis quelques années.

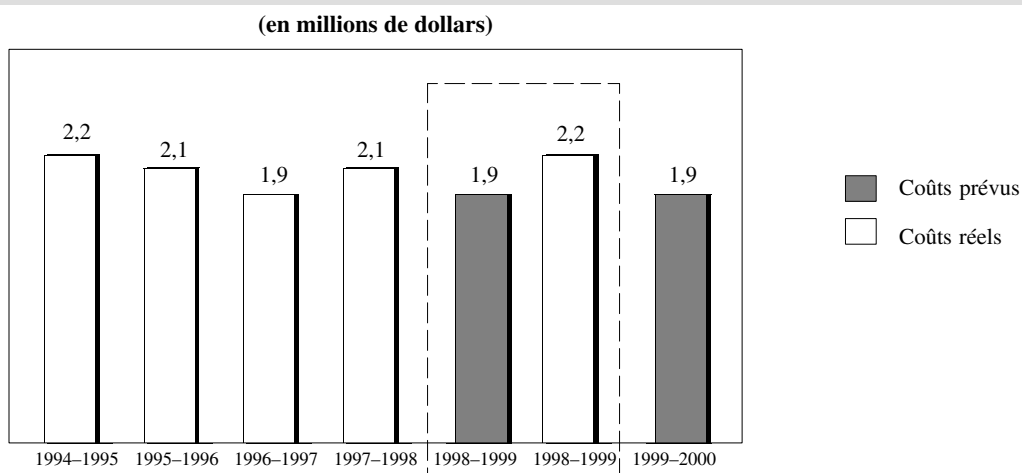
Pièce 6 — Vérifications comptables des sociétés d’État – Coûts



Pièce 7 — Vérifications comptables d'autres entités – Coûts



Pièce 8 — Vérifications comptables des administrations, organismes et sociétés territoriaux – Coûts



Extrants et réalisations en matière de rendement pour la période terminée le 31 mars 1999 — Vérifications comptables des sociétés d'État et d'autres entités

Principaux engagements en matière de résultats – Fournir une assurance objective et promouvoir la conformité aux autorisations

Ce que nous avons fourni

- Des opinions sans réserve sur les états financiers de 92 sociétés d'État, organismes et autres entités fédéraux, et d'administrations et de sociétés territoriales.
- Une opinion avec réserve sur les états financiers, pour ne pas avoir comptabilisé un passif environnemental tel que requis par les principes comptables généralement reconnus.

- Trois opinions de vérification qui comprenaient une discussion sur d'autres questions suffisamment importantes pour être portées à l'attention du Parlement.
- Des avis aux comités de gestion et de vérification sur les améliorations qui pourraient être apportées aux systèmes comptables et de contrôle interne.
- Soixante-quinze opinions sur les états financiers de sociétés d'État et d'organismes fédéraux, d'administrations et de sociétés territoriales, qui concluaient que les opérations dont nous avons pris connaissance étaient conformes à toutes les autorisations législatives pertinentes.
- Préparation d'une évaluation de l'information sur le rendement de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui a été publiée dans son rapport annuel. Il s'agissait d'une première pour une entité fédérale et de la première application d'une loi confiant au vérificateur général le mandat de faire de telles évaluations chaque année.

Indicateurs de réalisation

La conformité démontrée aux normes professionnelles appropriées et les améliorations qui en découlent au chapitre de la qualité de l'information financière publiée par le gouvernement.

La mesure dans laquelle les parlementaires et les autres utilisateurs des états financiers ont trouvé nos opinions de vérification utiles.

Nos réalisations

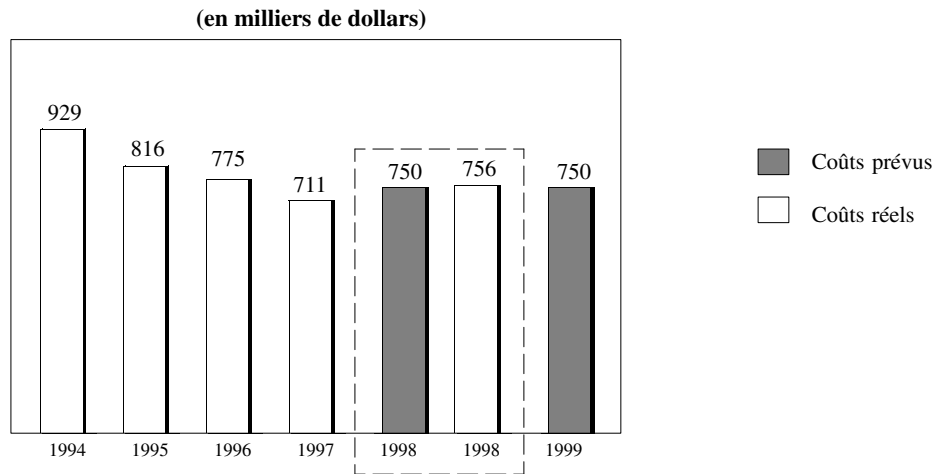
- Conseils fournis à la direction de sociétés d'État et d'organismes fédéraux, d'administrations et de sociétés territoriales en ce qui a trait à la présentation fidèle de l'information financière.
- Selon l'enquête que nous avons menée auprès des entités vérifiées en 1997–1998, la plupart des répondants ont affirmé que la vérification était utile et qu'elle constituait une valeur ajoutée pour la société. En particulier, ils ont déclaré que nos vérifications avaient amélioré la présentation des états financiers et qu'elles avaient ajouté de la valeur au processus de prise de décision par la direction.

Vérifications de l'optimisation des ressources des ministères et des organismes

3.15 Les vérifications de l'optimisation des ressources (VOR) ont évolué depuis 1994, année où le coût moyen d'une vérification était d'environ un million de dollars (voir la pièce 9). Nous effectuons maintenant des vérifications plus courtes et plus ciblées de questions précises, et nous prêtons une plus grande attention à la planification et à la gestion des coûts, ainsi qu'à la rapidité et aux résultats des vérifications. Nous nous sommes fixé comme objectif de réduire le coût moyen des VOR régulières à 750 000 \$ en 1998. Ces VOR ne comprennent pas les vérifications de portée gouvernementale et les études, dont l'étendue et la couverture sont chaque fois différentes. Nous avons atteint notre objectif en 1997, année où le coût moyen des VOR régulières était de 711 000 \$. En 1998, ce coût a atteint 756 000 \$ à cause d'une augmentation des salaires, la première à être consentie depuis quelques années.



Pièce 9 — Coût moyen des vérifications de l'optimisation des ressources



RÉPONSE À NOS OBSERVATIONS ET À NOS RECOMMANDATIONS

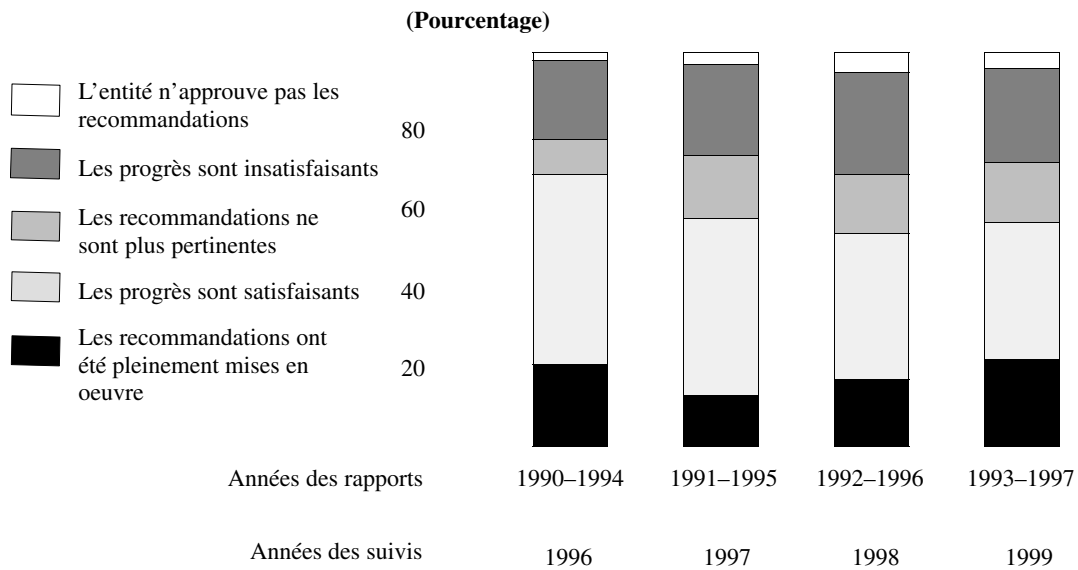
3.16 Nous faisons le suivi des progrès réalisés en réponse aux recommandations et aux observations présentées dans nos chapitres de vérification de l'optimisation des ressources, généralement deux ans après la communication des résultats des vérifications. Dans les rapports de 1997 du vérificateur général à la Chambre des communes et les rapports des quatre années précédentes, nous avons fait au total 984 observations et recommandations ou autres suggestions d'améliorations importantes. En nous fondant sur nos travaux réguliers de suivi et d'autres activités de surveillance, nous avons pu établir l'étendue des progrès qui ont été réalisés comme suite à 692 d'entre elles (nous n'avons pu obtenir d'information sur 143 autres et 149 ne feront pas l'objet d'un suivi avant l'an prochain).

3.17 Les résultats de nos examens de 1996, de 1997, de 1998 et de 1999 sont présentés à la pièce 10 et reflètent l'état des observations et des recommandations, et à la pièce 11, où ils indiquent les principaux domaines touchés. La pièce 10 nous indique qu'au cours des cinq années, 154 ou 22 p. 100 des observations et recommandations faites de 1993 à 1997 ont été pleinement mises en oeuvre et des progrès satisfaisants ont été réalisés pour 245 ou 35 p. 100 d'entre elles. Les progrès n'ont pas été satisfaisants pour 171 ou 24 p. 100 des observations et recommandations.

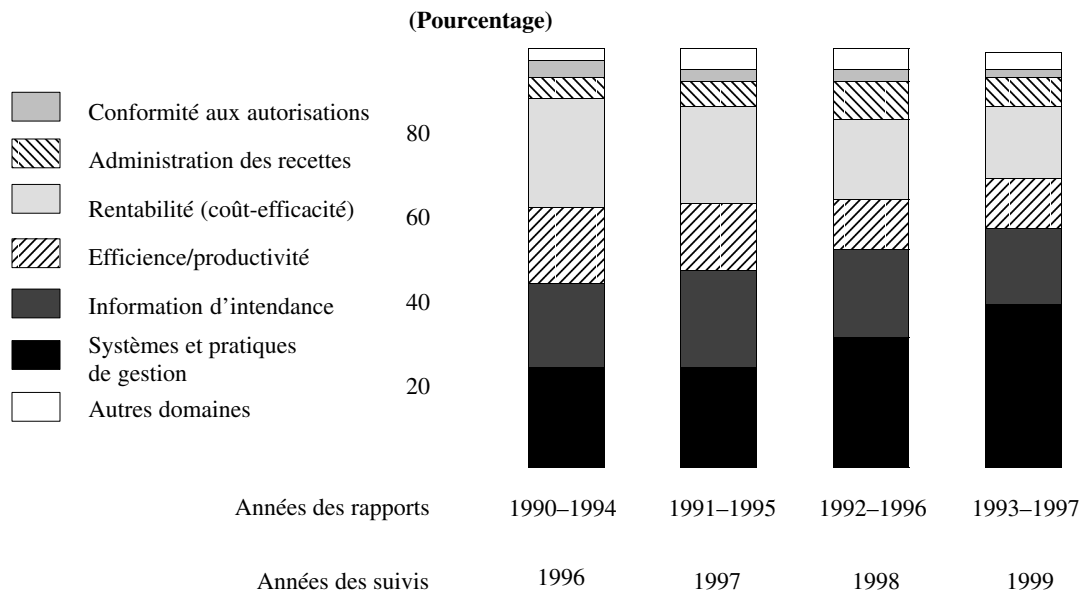
3.18 La dernière colonne de la pièce 10 tient également compte des 140 observations et recommandations qui ont porté sur les questions liées à l'environnement et au développement durable. Seize pour cent d'entre elles ont été pleinement mises en oeuvre au cours de la période de cinq ans, et des progrès satisfaisants ont été réalisés pour 34 p. 100 des autres observations et recommandations. Dans 28 p. 100 des cas, les progrès n'ont pas été aussi rapides que nous l'aurions souhaité, et 15 p. 100 des observations et recommandations ne s'appliquaient plus.



Pièce 10 — État des observations et des recommandations



Pièce 11 — Principaux domaines visés par les observations et les recommandations



***Principal engagement en matière de résultats – Promouvoir l'information
d'intendance***

Ce que nous avons fourni

Des 39 chapitres portant sur des vérifications et des études, 24 traitaient des questions relatives à l'intendance et à la reddition de comptes. Voici quelques exemples :

- L'étude intitulée *La mesure de la performance des stratégies de développement durable* fournit une orientation sur la mise en oeuvre de bonnes pratiques de mesure de la performance.
- *Les mécanismes de collaboration : les enjeux pour le gouvernement fédéral* est un chapitre dans lequel nous discutons des risques associés aux mécanismes de collaboration et proposons la notion d'« obligation redditionnelle partagée » comme moyen d'assurer la reddition de comptes, par le gouvernement fédéral, au Parlement et à ses partenaires et, avec ses partenaires, au public.
- *Régler la question de l'attribution par l'analyse de la contribution : utiliser judicieusement les mesures du rendement* (document de travail pouvant être consulté sur le site Web du BVG). Dans ce document, nous abordons le problème de la mesure des résultats sur lesquels on n'a pas le plein contrôle, et de leur attribution aux activités entreprises. Ce document de travail a été présenté à des groupes du gouvernement fédéral.

De plus, nous avons traité de la question de la communication par l'entité de l'information sur le rendement, dans les chapitres sur l'ACDI, l'Office national de l'énergie, Anciens Combattants Canada, Industrie Canada et Patrimoine Canada, de même que dans la plupart des chapitres de notre rapport sur l'environnement.

- Le Bureau a participé à dix audiences de comités au cours desquelles il a été question de ces chapitres.
- Nous avons publié des études et des documents qui énoncent et précisent les notions de mesure des résultats, de communication de l'information sur le rendement et de reddition de comptes. Nous avons fourni des avis et des recommandations, en nous fondant sur les travaux de vérification, afin d'améliorer la qualité de l'information et les bases de données aux fins d'analyse pour la communication de l'information sur le rendement et la reddition de comptes et afin, aussi, d'améliorer les pratiques actuelles des ministères, des organismes ou des organismes centraux dans ces domaines.

Indicateurs de réalisation

La fiabilité et l'utilité de l'information fournie au Parlement et aux dirigeants du gouvernement pour la surveillance et la prise de décision.

Nos réalisations

Accent mis sur la mesure des résultats et l'information communiquée à ce sujet :

Les travaux du vérificateur général du Canada visent deux niveaux de résultats : les avis directs et l'information que nous communiquons au Parlement et aux comités parlementaires servent à promouvoir et à faciliter la reddition de comptes au sein de l'administration publique; les recommandations contenues dans nos rapports encouragent les ministères et les organismes à modifier leurs pratiques.

En ce qui concerne la mesure des résultats, la communication d'information à ce sujet et la reddition de comptes, le Bureau a obtenu des résultats dans trois domaines :

- notions plus claires;
- meilleure information et meilleures bases de données aux fins d'analyse;
- pratiques améliorées.

Voici des exemples des résultats obtenus dans chaque domaine en 1998–1999.

Élaboration de notion

La définition de reddition de comptes et les cinq principes établis par le Bureau en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor sont utilisés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque mondiale dans certaines de leurs publications.

Le BVG a établi la notion d'« obligation redditionnelle partagée », et de nombreux praticiens adoptent les façons de déterminer l'attribution pour la communication de l'information sur le rendement parce qu'elles permettent d'assurer la reddition de comptes lorsqu'un programme compte de nombreux partenaires.

Dans un rapport qu'elle vient de publier, *Système de gestion et processus budgétaire au Canada*, l'OCDE décrit l'approche du Canada en matière de communication de l'information, selon laquelle il se sert des critères d'une bonne communication de l'information sur le rendement que nous avons présentés en 1997 dans le chapitre intitulé *La communication de l'information sur le rendement dans le Système de gestion des dépenses*. Des groupes tels que le Conseil canadien des vérificateurs législatifs et la Fondation canadienne pour la vérification intégrée ont aussi utilisé ces critères pour énoncer les principes de communication de l'information sur le rendement.

Promouvoir des améliorations au chapitre de l'information et des bases de données aux fins d'analyse

- Dans son rapport de 1998 au Comité permanent des comptes publics, le Secrétariat du Conseil du Trésor a indiqué qu'il avait donné suite aux recommandations du chapitre 5 de notre rapport de 1997 en préparant à l'intention des ministères un document d'orientation complet sur la préparation des rapports sur le rendement et en consultant les parlementaires et leur personnel afin d'améliorer l'utilité des rapports.
- Dans le chapitre *La reddition de comptes pour les programmes sociaux conjoints : Prestation nationale pour enfants et Aide à l'employabilité des personnes handicapées*, nous avons soulevé la question de savoir si les données permettent adéquatement de déterminer si les objectifs globaux des programmes sont atteints et si elles sont suffisamment uniformes pour permettre la comparaison des résultats des différentes stratégies provinciales, territoriales, autochtones et municipales. Ainsi, Développement des ressources humaines Canada a convenu, lors d'une audience du Comité des comptes publics, de présenter au Parlement les données contenues dans les rapports d'étape de même que les résultats globaux du programme de l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées.
- Les chapitres intitulés *Les revendications territoriales globales* et *Les investissements dans les routes* ont contribué à l'amélioration de l'évaluation des programmes. À la suite de ces vérifications, des cadres d'évaluation ont été préparés afin de cerner les incidences à plus long terme de ces programmes et de surveiller leur rendement. Dans le chapitre consacré au programme des avances en espèces, nous avons invité Agriculture et Agroalimentaire Canada à commencer à évaluer adéquatement les incidences du programme. Le chapitre sur l'Office national de l'énergie a donné lieu à un programme explicite de vérification et d'évaluation et à la décision de l'Office d'évaluer sa propre efficacité et la mesure dans laquelle il est encore pertinent.
- Une audience du Comité de l'environnement et du développement durable, tenue après la parution du chapitre *La biodiversité au Canada : le temps presse*, a conduit Environnement Canada à élaborer un cadre de la mesure du rendement en matière de biodiversité pour mieux définir les résultats. Le Ministère s'attend à intégrer ces travaux, menés en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, au prochain cycle de planification du gouvernement fédéral et aux plans d'activités ministériels.

Promouvoir des améliorations aux pratiques

- Les chapitres intitulés *Les subventions et les contributions : certains programmes* et *Agence canadienne de développement international — Les programmes géographiques* ont donné lieu à une meilleure reddition de comptes, car l'ACDI, Patrimoine Canada et Industrie Canada ont amélioré leur approche à l'égard de leurs rapports sur le rendement.
- La vérification du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a contribué à la décision de mettre sur pied un groupe de travail en vue d'améliorer la communication de l'information sur les tendances des prix des médicaments.

Principal engagement en matière de résultats – Influencer sur la qualité de la gestion financière au gouvernement

Ce que nous avons fourni
<ul style="list-style-type: none">• Le <i>Modèle de la capacité de gestion financière</i>. Le Modèle décrit les attentes du Bureau en ce qui a trait à la gestion financière et il servira de point de comparaison pour les prochaines vérifications dans ce domaine.
Indicateurs de réalisation
<ul style="list-style-type: none">• La fiabilité et l'utilité de l'information fournie au Parlement et aux dirigeants du gouvernement pour la surveillance et la prise de décision.
Nos réalisations
<ul style="list-style-type: none">• Le <i>Modèle de la capacité de gestion financière</i> fournit aux vérificateurs et aux gestionnaires une méthode systématique pour évaluer la gestion financière dans leurs ministères respectifs ainsi qu'un plan d'amélioration. Jusqu'ici, deux ministères l'ont utilisé.• Le rapport du Comité des comptes publics (CCP) sur la vérification de la Stratégie d'information financière (SIF) contenait des recommandations dans les trois domaines signalés au cours des audiences : la comptabilité d'exercice aux fins de l'octroi des crédits, les rapports d'étape sur la SIF et l'information sur les coûts de la mise en oeuvre de la SIF. Le Comité a donné une orientation claire au Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) concernant l'adoption de la comptabilité d'exercice aux fins de l'octroi des crédits. Le CCP a aussi formé le Sous-comité des lignes directrices et normes internationales relativement aux états financiers du secteur public afin d'étudier les moyens pris par le Canada et d'autres pays pour améliorer et uniformiser la communication de l'information financière du secteur public.• Notre chapitre intitulé <i>La Stratégie d'information financière : un outil essentiel pour repenser le rôle de l'État</i> a incité le Secrétariat du Conseil du Trésor à obtenir des sous-ministres qu'ils s'engagent davantage à l'égard de la mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière et qu'ils y participent plus activement. Le Secrétariat a aussi formé un comité interne pour discuter et analyser la question de la comptabilité d'exercice intégrale pour l'octroi des crédits. Les parlementaires ont donné une impulsion à la mise en oeuvre, jusque-là au ralenti, de cet important effort d'amélioration des systèmes financiers au sein de l'administration fédérale.

Principal engagement en matière de résultats – Promouvoir l'efficacité, la productivité et la rentabilité au sein de la fonction publique

Ce que nous avons fourni
<ul style="list-style-type: none">• Sur 39 vérifications et études, dix ont fait mention de l'efficacité, de la productivité et de la rentabilité.• Nous avons comparu à 15 audiences de comités parlementaires au cours desquelles la discussion a porté sur certains de ces chapitres.• Deux chapitres ont été consacrés aux technologies de l'information : un chapitre sur le commerce électronique et un chapitre sur la préparation à l'an 2000 des systèmes essentiels à la mission de l'administration fédérale.• Nous avons organisé divers ateliers et séminaires pour partager avec le personnel de vérification des provinces et le personnel des services de vérification interne des ministères les connaissances que nous avons acquises au cours de la vérification sur l'an 2000, et y avons pris part.
Indicateur de réalisation
La mesure dans laquelle les vérifications cernent les possibilités de réduire les coûts ou de faire davantage avec les ressources fournies.

Nos réalisations

Plus grande sensibilisation aux possibilités d'économie

- Le chapitre intitulé *Prendre les coûts environnementaux en compte* a encouragé certains ministères à continuer à utiliser l'information commune sur le rendement, par exemple la consommation totale d'énergie, afin de réduire les coûts. Les économies nettes découlant de la mise en oeuvre de mesures de conservation d'énergie dans l'ensemble du gouvernement pourraient s'élever à 29 millions de dollars par année d'ici 2005. Des travaux de vérification ultérieurs ont confirmé que les ministères pourraient obtenir des avantages éventuels importants, tant sur le plan financier qu'environnemental, en recueillant, en regroupant et en utilisant une telle information. Si l'on considère seulement la consommation d'énergie dans les immeubles, les économies nettes pourraient dépasser 300 millions de dollars (valeur actuelle nette) sur une période de 20 ans.
- La mise en oeuvre des recommandations du chapitre sur le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés ferait que le Conseil appliquerait plusieurs de ses Lignes directrices plus souvent, faisant ainsi réaliser des économies annuelles de 23 millions de dollars aux consommateurs.

Améliorations des pratiques de gestion

- En 1998–1999, plusieurs vérifications ont signalé des pratiques et des procédures de gestion qui ne permettaient pas aux ministères de remplir leur mandat de manière efficace et rentable.
- Comme suite aux recommandations que nous avons formulées en 1997 dans le chapitre sur la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique, Développement des ressources humaines Canada a élaboré des critères d'admissibilité qui sont clairs et logiques et qui s'appliquent aux mesures de restructuration et d'adaptation des pêches d'une valeur de 760 millions de dollars.

Améliorations importantes de la gestion de programme

- La vérification des pensions d'invalidité a incité Anciens Combattants Canada à établir des normes de service pour les prestations d'invalidité et à faire une enquête auprès de ses clients sur la qualité et l'efficacité de ces normes. Le Ministère a aussi élaboré un manuel d'information et de procédures à l'intention du personnel en région et un module de formation sur le processus des premières demandes à l'intention des agents de pensions. Anciens Combattants Canada fournit également une meilleure information sur les changements qu'il prévoit apporter à sa clientèle de base et il a renouvelé sa stratégie pour satisfaire sa clientèle plus jeune.
- Notre chapitre sur les investissements dans les routes a conduit Transports Canada à définir ses exigences de rapports pour la collecte de données sur les tronçons dangereux. Cette information est maintenant utilisée pour prendre des décisions en matière d'investissement, approuver des projets et établir un ordre de priorité, de même que pour évaluer les résultats des programmes.

Technologies de l'information

- Dans le chapitre intitulé *La préparation à l'an 2000 : les systèmes essentiels à la mission de l'administration fédérale*, nous avons vivement recommandé au gouvernement d'accorder une priorité très élevée au problème du passage à l'an 2000 et d'accélérer également ses efforts en vue de préparer ses systèmes et d'élaborer des plans d'urgence. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a approuvé notre position et, à cette fin, il a effectué une surveillance mensuelle des progrès relatifs à la préparation à l'an 2000 des systèmes essentiels à la mission de l'administration fédérale. De plus, il a recommandé aux ministères et aux organismes de mobiliser leur personnel de vérification interne pour qu'il fournisse une validation indépendante des progrès et des résultats, et il leur a fourni une orientation dans le cadre de son plan visant à régler les questions horizontales. Enfin, il a demandé et revu les évaluations des risques et les plans d'urgence des ministères et des organismes.
- Dans le chapitre *La Direction de l'impôt international : la gestion des ressources humaines*, nous avons invité Revenu Canada à lancer son projet de Système administratif d'entreprise, lequel offrira une qualité supérieure d'information sur les ressources humaines et de bases de données sur les processus clés comme la dotation, la classification et le rendement.
- Le chapitre intitulé *Les engagements internationaux du Canada en matière d'environnement : une collaboration mondiale* a permis d'accélérer la conception et la mise en oeuvre, par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, d'un système informatisé devant faciliter l'accès à l'information de base, notamment les dates et les modifications importantes des engagements internationaux du Canada en matière d'environnement.

Principal engagement en matière de résultats – Promouvoir le renouveau de la fonction publique

Ce que nous avons fourni

- Chapitres 1 et 2 du Rapport de 1998 au sujet de la réduction des dépenses et des effectifs dans la fonction publique.
- Nous avons comparu devant le Comité permanent des ressources naturelles et des opérations gouvernementales.

Indicateurs de réalisation

La fiabilité et l'utilité de l'information fournie au Parlement et aux dirigeants du gouvernement pour la surveillance et la prise de décision.

Nos réalisations

- Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) s'est engagé à publier, à l'automne 1999, les coûts et les économies résultant de l'exercice de la réduction des effectifs. Ce rapport fait suite à nos recommandations contenues dans le chapitre 7 du Rapport de 1994, « Information destinée au Parlement ».
- Nous avons noté certaines lacunes mais nous avons également souligné de grandes améliorations depuis notre vérification des indemnités de départ en 1992.
- Le SCT a apporté des améliorations suite à nos constatations initiales. Le SCT est en voie d'élaborer un cadre de gestion et de reddition de comptes relatif à la nouvelle Directive de réaménagement des effectifs. Ce cadre devrait incorporer les concepts suggérés par le Bureau au sujet de l'information sur le rendement et de la gestion axée sur les résultats. (Chapitres 5 et 11 de 1997)
- En février 1999, le Comité du Sénat sur les finances nationales a émis un rapport sur le maintien en poste et la rémunération dans la fonction publique fédérale. Ce rapport fait ressortir les mêmes constatations des chapitres sur la réduction des effectifs, notamment les problèmes liés au vieillissement des employés de la fonction publique, la perte de la mémoire corporative, le moral des employés et la gestion inadéquate des programmes.
- Le Comité des comptes publics a publié un rapport au mois de mai 1999 qui recommandait au ministère du Revenu national de prendre des mesures pour combler les lacunes de la gestion des ressources humaines et améliorer l'information destinée au Parlement.
- Le Bureau suit de près l'établissement des régimes de gestion des ressources humaines dans des entités comme l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence Parcs Canada et l'Agence du revenu et des douanes Canada.
- Comme suite à notre chapitre de 1996, *La réforme de la classification et l'évaluation des postes dans la fonction publique*, le SCT a pris des mesures énergiques et a investi des ressources et des efforts considérables pour mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le chapitre. Compte tenu de la complexité du projet de réforme tant sur le plan du contenu que du nombre de parties impliquées et du temps requis pour mener à bien ce projet, le suivi formel de ce chapitre a été reporté. D'autres mécanismes ont été mis en place depuis 1996 pour nous permettre de suivre les travaux entrepris par le SCT. Présentement, nous amorçons le suivi officiel du projet d'élaboration de la Norme générale de classification dont les résultats seront communiqués en l'an 2000.





La vérification de la gestion du matériel fait réaliser des économies importantes

Dans notre chapitre de 1996, *La gestion du matériel au gouvernement fédéral*, nous faisons observer que le gouvernement avait estimé que la valeur du matériel détenu en entrepôt se situait entre huit milliards de dollars et dix milliards de dollars. Si l'on se base sur un coût de possession annuel estimatif de 25 p. 100 du prix d'achat, le gouvernement débourserait entre deux milliards de dollars et 2,5 milliards de dollars par année pour la possession de ce matériel.

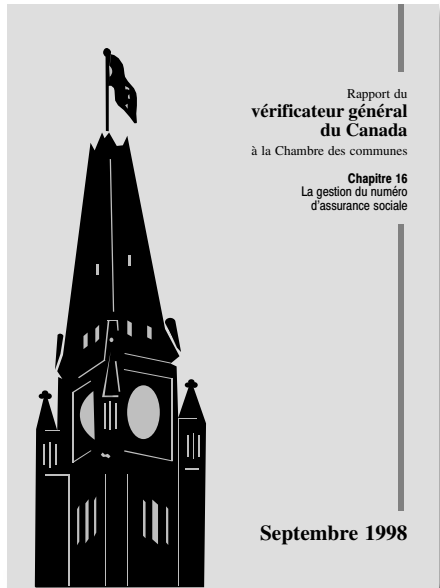
Récemment, notre suivi des recommandations formulées dans ce chapitre a révélé que les quatre ministères examinés avaient réalisé d'importantes économies en fermant ou en regroupant des espaces d'entreposage et en réduisant les niveaux de stocks de plus de 480 millions de dollars. Cela pourrait entraîner une baisse des coûts annuels de possession pouvant atteindre 100 millions de dollars.

En 1996, la Défense nationale a regroupé ses centres d'approvisionnement d'Edmonton, de Toronto, de Montréal et de Moncton afin de n'avoir plus que deux centres, l'un à Montréal, l'autre à Edmonton. Le Ministère a examiné environ 200 000 de ses quelque 850 000 articles détenus en stock et il fait actuellement l'examen de 200 000 autres articles. Cet examen a donné lieu à une réduction d'environ 15 p. 100 du volume des stocks, l'objectif de réduction fixé étant de 30 p. 100 (113 000 mètres cubes) d'ici mars 2000. En 1998, le Ministère a fait état d'une réduction d'environ 448 millions de dollars de la valeur des stocks gérés centralement — leur valeur passant de 6,925 milliards de dollars à 6,477 milliards de dollars.

Depuis 1996, Pêches et Océans a réduit ses stocks de 22 p. 100, leur valeur passant ainsi de 123 millions de dollars à 96 millions de dollars, et l'espace d'entreposage et de rangement a été réduit de 21 p. 100, soit de 173 000 mètres carrés à 136 000 mètres carrés. La GRC et Ressources naturelles Canada ont aussi fait état d'importantes réductions.

En 1996, nous avons constaté que les systèmes ministériels d'information de gestion du matériel étaient généralement inadéquats. Depuis ce temps, les ministères ont fait des progrès satisfaisants en ce qui touche l'amélioration de leurs systèmes d'information.

On peut s'attendre à de nouvelles économies sur une base continue lorsque les sources d'information fédérales auront été améliorées pour que les autres ministères puissent communiquer les résultats d'initiatives semblables.



Septembre 1998, Chapitre 16 — *La gestion du numéro d'assurance sociale*

Ce cas met en évidence la grande influence que le Bureau peut avoir sur les questions qui touchent la vie de tous les Canadiens. Nous avons initialement l'intention de produire une note de vérification sur les abus signalés d'un petit programme d'un ministère fédéral, mais elle a rapidement pris la forme d'une vérification de nombreux ministères.

Le résultat final est le chapitre de portée gouvernementale paru en septembre 1998 sur la gestion du numéro d'assurance sociale. Dans ce chapitre, nous précisons qu'il est urgent pour le gouvernement d'entreprendre la tâche (une tâche énorme puisque le NAS est utilisé en vertu de 24 lois, règlements et programmes fédéraux) de régler la question de l'avenir du numéro d'assurance sociale. En fait, nous recommandons dans ce chapitre que le gouvernement règle aussi la question de la protection des renseignements personnels parce que l'utilisation

du NAS s'étend aux paliers provincial et municipal, et même au secteur privé, même s'il n'a jamais été conçu à de telles fins et qu'il existe peu de mesures de sécurité satisfaisantes.

Notre vérification a révélé que le programme comportait de graves lacunes. Par exemple, il y a près de quatre millions de numéros d'assurance sociale de plus que de Canadiens de 20 ans ou plus, et des centaines de milliers de décès n'ont jamais été inscrits dans le Registre, ce qui diminue son utilité pour la gestion des programmes gouvernementaux. Ces lacunes accroissent considérablement les risques d'erreurs, d'abus et de fraude touchant le NAS et ont des répercussions sur de nombreux programmes fédéraux et provinciaux. En réalité, la plupart des programmes sociaux sont vulnérables et les répercussions globales pourraient être considérables — chaque année, des paiements frauduleux représentant quelques dizaines de millions de dollars ont été versés dans le cadre de programmes sociaux.

Nos travaux ont également mis en lumière les nombreux problèmes associés à l'utilisation accrue du NAS en tant que code d'identification commun, un rôle qui n'avait pas été prévu lors de son introduction, en 1964. À la suite de toutes ces constatations, il est devenu évident que le Parlement devait collaborer avec le gouvernement et jouer un plus grand rôle dans la discussion de ces questions, dans l'accroissement de la sensibilisation du public et dans la recherche d'une solution satisfaisante.

Le Comité des comptes publics a tenu des audiences et a publié un rapport contenant de nombreuses recommandations pour améliorer la gestion et l'administration du NAS, notamment faire davantage rapport au Parlement et examiner les options futures pour le NAS. Le Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées a aussi déposé un rapport qui contient de nombreuses mentions de notre chapitre. On y recommande que le gouvernement fédéral s'engage simultanément sur les deux voies que nous avons recommandées : prendre immédiatement des mesures pour corriger les abus du système actuel et régler les questions plus larges et à plus long terme liées à l'avenir du NAS, y compris les questions de la protection des renseignements personnels et de couplage des données.

Il semble que ces questions plus vastes seront bientôt traitées par le gouvernement et qu'elles feront l'objet de débats au Parlement. L'examen par les parlementaires des questions de longue date soulevées dans ces rapports a poussé tous les intervenants à s'y attaquer. Dans l'intervalle, Développement des ressources humaines Canada s'est rapidement efforcé d'améliorer l'administration du NAS, la fiabilité du Registre d'assurance sociale et la qualité des enquêtes sur le NAS. De plus, le Ministère poursuit l'exécution de son plan d'action au niveau législatif qui comprend l'application de pénalités administratives plus strictes et des changements à ses dispositions concernant la poursuite dans les cas de fraude et d'abus.

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir la perception des recettes

Ce que nous avons fourni
<ul style="list-style-type: none">• Trois chapitres qui traitaient les questions liées à l'administration des recettes et à l'impôt.• Nous avons comparé à une audience du Comité des comptes publics où nous avons discuté d'un chapitre sur Revenu Canada.
Indicateur de réalisation
L'efficacité accrue de l'administration des recettes et de la protection de l'assiette fiscale.
Nos réalisations
<ul style="list-style-type: none">• Dans le chapitre <i>L'Initiative visant l'économie souterraine</i>, nous avons fait ressortir qu'il était possible d'améliorer les techniques de ciblage des vérifications et de sélection des dossiers. Nous avons également signalé ce que la loi permettait de faire pour dissuader les fraudeurs du fisc et le fait que l'initiative avait eu des répercussions fiscales de moins de 500 millions de dollars sur cinq ans, au lieu des 2,5 milliards de dollars signalés par le Ministère.• La note de vérification sur les arrangements fiscaux pour les sociétés étrangères affiliées a provoqué de nouveaux changements à la suite de l'examen par le Ministère de certains aspects des revenus provenant de source étrangère et des sociétés étrangères affiliées. Le ministère des Finances a terminé les examens prévus sur la déductibilité des intérêts et les revenus provenant de source étrangère et des sociétés étrangères affiliées, et les nouvelles règles comprennent l'obligation pour les contribuables de fournir une information complète sur les affaires et les revenus des sociétés affiliées.• L'observation de vérification sur les fiducies familiales a conduit à l'examen, cette année, des règles d'imposition se rapportant aux fiducies et aux contribuables qui quittent le pays, de même qu'à des propositions législatives concernant les contribuables qui quittent le pays.• À la suite d'une note de vérification publiée en 1998, Revenu Canada a relevé des déclarations d'impôt dans lesquelles les contribuables n'avaient pas déclaré des déductions à la source sur les formulaires T1, ce qui a occasionné des remboursements de 42 000 000 \$ à 112 000 contribuables pour l'année d'imposition 1997 seulement.

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir la conformité aux autorisations

Ce que nous avons fourni
Publication de questions liées à la conformité relevées dans les vérifications de l'optimisation des ressources et les vérifications annuelles des états financiers et des comptes publics.
Indicateur de réalisation
La mesure dans laquelle les parlementaires, les conseils d'administration des sociétés d'État et les autres utilisateurs de nos produits de vérification ont reçu l'assurance que les activités ont été menées conformément aux autorisations législatives pertinentes et aux règlements connexes.

Nos réalisations

En réponse à notre chapitre intitulé *Transports Canada — Les investissements dans les routes*, le Ministère a convenu de ce qui suit : former et présider un comité interministériel chargé d'examiner de futurs projets comportant des mécanismes de financement de rechange et inclure dans de tels mécanismes des clauses précises sur la façon de traiter les dépenses fédérales; s'assurer que les comités de gestion fédéraux-provinciaux mettent en oeuvre tous les contrôles prévus dans les ententes; adopter des normes minimales de construction et d'entretien qui doivent être respectées dans le cadre des projets financés.

Le chapitre sur la Commission canadienne des droits de la personne — Comité du tribunal des droits de la personne a amené la Commission à prendre des mesures pour s'assurer que les politiques et les procédures de médiation que le Tribunal et elle-même peuvent utiliser s'appuient sur une autorité législative et qu'elle dispose d'une autorité législative et des ressources nécessaires pour entreprendre des projets internationaux.

Le chapitre intitulé *Le commerce électronique : la conduite des affaires du gouvernement par Internet* a incité le Secrétariat du Conseil du Trésor à établir un nouveau secteur pour diriger la prestation des services par voie électronique au gouvernement. Les canaux de la prestation des services par voie électronique incorporeront et utiliseront l'infrastructure à clé publique, le cadre juridique et les infrastructures technologiques communes qui étaient visées par la vérification.

La note de vérification qui portait sur les arrangements fiscaux pour les sociétés étrangères affiliées a donné lieu à l'adoption de nouvelles règles par le ministère des Finances, y compris l'obligation pour les contribuables de fournir une information complète sur les affaires et les revenus des sociétés affiliées.

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l'honnêteté dans l'administration fédérale

Ce que nous avons fourni

- Vigilance continue pour contrer la fraude et les abus administratifs.
- En 1998–1999, 33 plaintes de mauvaise conduite ont été signalées à notre Section de la vérification judiciaire.
- Depuis 1994–1995, notre Section de la vérification judiciaire a examiné 377 plaintes de gaspillage, de mauvaise gestion et de mauvaise conduite; 133 plaintes de mauvaise conduite ont été retenues pour un examen plus approfondi, 79 dossiers ont été fermés (de ce nombre, 31 plaintes étaient fondées) et 54 dossiers étaient en voie d'examen.
- Dans le chapitre intitulé *Revenu Canada — Promouvoir l'intégrité au sein du Ministère*, nous avons constaté que le Ministère avait en place de saines pratiques pour traiter les cas d'inconduite possible, mais qu'il n'avait pas désigné une personne que les employés pourraient consulter en toute confidentialité pour des questions d'intégrité.

Indicateurs de réalisation

Les contributions à la réduction des risques de mauvaise conduite, de conflit d'intérêts et de fraude, et au maintien d'une éthique et de valeurs solides.

Nos réalisations

Revenu Canada a apporté de nombreux changements à son processus d'enquêtes internes sur les cadres supérieurs. Il a pris ces mesures à la suite de notre examen des enquêtes internes qu'il a menées concernant les conflits d'intérêts présumés et les allégations de pratiques répréhensibles de la part de certains gestionnaires du Ministère.

L'information obtenue dans le cadre de notre examen de l'allégation de mauvaise conduite à Ressources naturelles Canada a été transmise à la GRC à la demande de cet organisme.



Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l’environnement et le développement durable

Ce que nous avons fourni
<ul style="list-style-type: none">• Dix vérifications et études de questions ayant une composante environnement et développement durable et un suivi de cinq vérifications antérieures.• Nous avons comparu à quatre audiences de comités parlementaires portant sur notre analyse des questions liées à l’environnement et au développement durable.
Indicateur de réalisation
La mesure dans laquelle les ministères améliorent leurs pratiques de gestion en vue de protéger l’environnement et de promouvoir le développement durable.
Nos réalisations
<p><i>Incidence sur les pratiques de gestion</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Le Bureau a cerné des lacunes en matière de gestion par le gouvernement fédéral des questions clés, notamment les changements climatiques, la diversité biologique et l’évaluation environnementale, de même que des lacunes au chapitre du programme d’inspection environnementale de l’Office national de l’énergie. Le suivi des travaux effectués antérieurement par le Bureau a révélé des lacunes persistantes en ce qui concerne la protection civile, la gestion environnementale, le traitement des lieux contaminés et l’achèvement du réseau des parcs nationaux. Des recommandations ont été faites pour accroître la performance du gouvernement fédéral.• Les comités parlementaires se sont surtout intéressés à la protection de la couche d’ozone, aux changements climatiques, à la diversité biologique ainsi qu’au deuxième rapport annuel du commissaire.• Nous avons poursuivi nos travaux avec les ministères fédéraux et d’autres organisations des secteurs public et privé afin de relever et de mettre en oeuvre de bonnes pratiques de gestion des questions liées à l’environnement et au développement durable.• Le commissaire à l’environnement a tenu un atelier de deux jours dont le thème était « Prendre les coûts environnementaux en compte ». Cet atelier a attiré plus de 70 participants de 15 ministères. D’après l’information qui nous a été fournie, plusieurs ministères ayant d’importantes responsabilités de garde de biens publics se sont engagés à faire l’essai des prototypes de comptes, et Agriculture et Agroalimentaire Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada se sont engagés à appliquer des mesures de la performance environnementale.

Activités de surveillance de l’environnement et du développement durable



3.19 En plus d’exécuter des vérifications et des études qui sont centrées sur l’environnement et le développement durable (dont nous avons discuté ci-dessus), le bureau du commissaire à l’environnement et au développement durable :

- donne suite à toutes les pétitions du public qu’il a reçues;
- publie le rapport «vert» annuel du commissaire à la Chambre des communes;

- surveille la mesure dans laquelle les ministères et les organismes ont mis en oeuvre leur plan d'action et atteint les objectifs énoncés dans leur stratégie de développement durable, et fait rapport à ce sujet;
- met en oeuvre et surveille la stratégie de développement durable du BVG.

Extrants et réalisations en matière de rendement pour la période terminée le 31 mars 1999 — Activités de surveillance de l'environnement et du développement durable

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l'environnement et le développement durable

Ce que nous avons fourni

- Une première évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des stratégies de développement durable déposées par 28 ministères et organismes à la Chambre des communes en 1997.
- Une première évaluation des pratiques de gestion appliquées dans six ministères afin de mettre en oeuvre les stratégies de développement durable.

Indicateur de réalisation

La mesure dans laquelle les ministères et les organismes ont atteint les objectifs et mis en oeuvre leur plan d'action énoncé dans leur stratégie de développement durable déposée à la Chambre des communes.

Nos réalisations

Incidence sur les stratégies de développement durable

- Les ministères, dans leur premier rapport sur les progrès de leur stratégie de développement durable déposé au Parlement, ont indiqué qu'ils avaient appliqué environ onze pour cent des mesures décrites dans leur stratégie.
- En moyenne, les six ministères que nous avons vérifiés avaient adopté environ le tiers des pratiques nécessaires pour fournir une assurance raisonnable quant à la mise en oeuvre de leur stratégie.
- Des 28 ministères ayant déposé une stratégie de développement durable, 27 ont répondu à la recommandation de 1998 du commissaire voulant qu'ils présentent un ensemble de cibles claires qui pourrait être utilisé par eux, par le Parlement et par le public en vue de déterminer si leur stratégie a été mise en oeuvre de manière satisfaisante. Ces nouvelles cibles ont été présentées au Parlement au printemps 1999 dans les rapports sur les plans et les priorités de 1999 des ministères. Nous examinons la qualité de ces cibles dans le cadre de notre programme de travaux de 1999.

Examens spéciaux de sociétés d'État

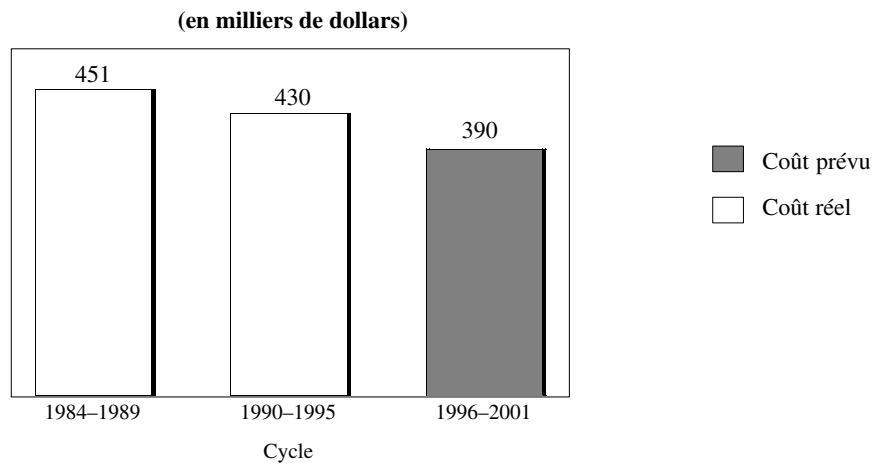
3.20 Les sociétés d'État ne sont pas soumises à un examen spécial tous les ans mais plutôt sur un cycle de cinq ans. Le premier cycle a été réalisé entre 1984 et 1989 et le deuxième, entre 1990 et 1995. Le troisième cycle d'examens par le Bureau de 34 sociétés d'État mères est en cours et il sera en grande partie terminé d'ici 2000–2001.



3.21 En 1998–1999, nous avons fait rapport sur le troisième cycle d'examens de huit sociétés, soit Administration de pilotage du Pacifique, VIA Rail Canada Inc., Banque de développement du Canada, Société du Centre national des Arts, Corporation commerciale canadienne, Société canadienne d'hypothèques et de logement, Énergie atomique du Canada limitée et Construction de Défense (1951) Limitée. Le coût de ces huit examens a été de 27 p. 100 inférieur au coût des examens du cycle précédent.

3.22 Des 34 sociétés d'État qui auront fait l'objet d'un examen spécial au cours du troisième cycle, 17 font partie des trois cycles d'examens. Le coût moyen prévu pour cette série de 17 examens a été estimé à 390 000 \$ pour le troisième cycle, comme il est indiqué à la pièce 12. La baisse des coûts est attribuable à l'amélioration de nos méthodes et à l'expérience que nous avons acquise au cours des cycles précédents.

Pièce 12 — Coût moyen des examens spéciaux, par cycle



Extrants et réalisations en matière de rendement pour la période terminée le 31 mars 1999 – Examens spéciaux de sociétés d'État

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l'efficience, la productivité et la rentabilité au sein de la fonction publique

Ce que nous avons fourni

- Huit rapports d'examen spécial de sociétés d'État.
- Treize examens spéciaux (troisième cycle) sont en cours.

Indicateur de réalisation

La mesure dans laquelle les vérifications cernent les possibilités de réduire les coûts ou de faire davantage avec les ressources fournies.

Ce que nous avons fourni

Nous avons relevé, dans les rapports d'examen spécial de 1998–1999, des possibilités pour les sociétés d'État d'améliorer l'efficacité, la productivité et la rentabilité de certains de leurs systèmes et pratiques. On trouvera ci-après quelques exemples de possibilités qui ont été mentionnées au cours de divers examens spéciaux.

- Dans le cas d'une société, nous avons constaté que l'absence d'orientation stratégique avait une incidence négative sur la rentabilité de certaines de ses pratiques.
- Dans un autre cas, nous avons indiqué que la société devait s'efforcer davantage de se préparer à l'an 2000 afin de prévenir tout effet négatif sur ses activités.
- Nous avons fait état de la possibilité, pour une société, d'améliorer l'efficacité de l'ensemble de ses activités au moyen de l'achat de technologies existantes.
- Enfin, nous avons fait remarquer à une société qu'elle pourrait faire plus d'économies en exigeant des fournisseurs de services qu'ils communiquent une meilleure information et en améliorant sa surveillance des cibles de rendement et de l'information sur le rendement.

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir une assurance objective

Ce que nous avons fourni

- Huit rapports d'examen spécial de sociétés d'État.
- Treize examens spéciaux (troisième cycle) sont en cours; huit autres examens seront effectués au cours des prochaines années.

Indicateurs de réalisation

La conformité démontrée aux normes professionnelles appropriées et les améliorations qui en découlent au chapitre de la qualité de l'information financière publiée par le gouvernement.

La mesure dans laquelle les conseils d'administration des sociétés d'État ont jugé nos rapports d'examen spécial utiles.

Nos réalisations

- Nous avons fourni aux ministres responsables et aux conseils d'administration des huit sociétés d'État examinées une assurance quant au caractère adéquat des systèmes et pratiques de gestion.
- Nous avons fait une enquête auprès des présidents-directeurs généraux des sociétés d'État peu de temps après chaque examen spécial. Jusqu'ici, six des huit sociétés ont répondu et toutes ont déclaré que l'examen spécial était utile et que le rapport ciblait des questions importantes pour le conseil d'administration.

Principal engagement en matière de résultats — Promouvoir l'information d'intendance

Ce que nous avons fourni
<ul style="list-style-type: none"> Le Prix d'excellence annuel du vérificateur général pour le meilleur rapport annuel des sociétés d'État a été décerné à deux sociétés (par un groupe d'experts présidé par le vérificateur général). Le Bureau assume la fonction de Secrétariat du Prix d'excellence. Il a examiné le résumé du plan d'entreprise et le rapport annuel de quelque 45 sociétés d'État et il a verbalement fait des commentaires à neuf de ces sociétés.
Indicateurs de réalisation
La fiabilité et l'utilité de l'information fournie au Parlement et aux dirigeants du gouvernement pour la surveillance et la prise de décision.
Nos réalisations
<ul style="list-style-type: none"> Depuis la création du Prix en 1994, nous avons constaté des améliorations importantes dans la qualité des rapports soumis par les sociétés d'État au Parlement (rapport annuel et résumés du plan d'entreprise). Soixante-dix-neuf pour cent des sociétés d'État auprès desquelles nous avons fait enquête en 1998 ont déclaré que le Prix avait eu un effet positif sur la communication de l'information et que cela s'était traduit par des résumés de plan d'entreprise et des rapports annuels plus utiles pour le lecteur.

D. AUTRES QUESTIONS LIÉES AU RENDEMENT

EXAMEN DES ACTIVITÉS DU BUREAU ET PRINCIPAUX EXAMENS

3.23 En tant qu'organisme de vérification professionnel, le Bureau est soumis à des normes professionnelles et à des normes d'éthique. Pour cette raison, outre l'examen par la profession auquel il est soumis, le Bureau a élaboré ses propres mécanismes pour assurer le maintien de la qualité de ses vérifications. De plus, le Comité des comptes publics examine les activités du Bureau. Le tableau suivant fournit de plus amples renseignements à propos des examens réalisés sur les activités du Bureau.

Liste des examens réalisés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1999	
Examen	Détails
Vérification comptable indépendante du Bureau du vérificateur général et production d'un rapport du vérificateur	<ul style="list-style-type: none"> Vérificateur qualifié nommé par le Conseil du Trésor. Réalisé pendant chaque exercice. Le vérificateur examine les rentrées et les sorties de fonds du Bureau et rend compte annuellement des résultats de cet examen à la Chambre des communes par l'entremise du président du Conseil du Trésor. Réalisé aux termes des paragraphes 21(1) et (2) de la <i>Loi sur le vérificateur général</i>.

<p>Instituts provinciaux des comptables agréés/programmes d'inspection de la pratique des ordres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'inspection vise à garantir qu'un membre actif (dans notre cas, le BVG) qui emploie un ou plusieurs étudiants en comptabilité leur fournit de l'expérience pratique et une formation et leur offre des possibilités qui leur permettront d'acquérir l'art, les compétences, la science et les connaissances d'un comptable agréé. • Inspections effectuées à diverses périodes selon l'institut/l'ordre. • Le BVG est le seul organisme fédéral où les aspirants au titre de comptable agréé peuvent obtenir la formation requise et l'expérience pratique.
<p>Programme d'examen de la qualité du BVG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction des méthodes professionnelles et de la Revue des pratiques (DMPRP) effectue deux types d'examen pour évaluer la qualité au Bureau. Le premier type a mis l'accent sur neuf missions de vérification pour les exercices terminés le 31 décembre 1997 et le 31 mars 1998, dans le cadre du cycle d'examens de 1998 des vérifications d'attestation annuelle. Pour ce qui est de la vérification de l'optimisation des ressources, la DMPRP s'est efforcée d'accroître le niveau de quantification dans nos rapports de VOR. Le deuxième type était centré sur la gestion et l'administration internes. Au cours de cette période, la DMPRP a examiné la gestion des ressources humaines et a entrepris la vérification interne de la gestion financière.
<p>Système de gestion de la qualité du BVG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau est en train d'élaborer un système de gestion de la qualité qui s'appliquera à tous ses produits. Nous améliorons constamment les trois éléments du système : la gestion des vérifications, la gestion des ressources humaines et l'apprentissage continu. Dans le cadre de cet exercice, des « tests de la qualité » ont été réalisés en regard de données repères établies pour des organisations de grande qualité.
<p><i>Budget des dépenses de 1999-2000</i> du Bureau du vérificateur général — comparation devant le Comité des comptes publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comparation devant le Comité des comptes publics pour expliquer les prévisions de dépenses de l'exercice à venir et répondre à des questions sur les pratiques de gestion du Bureau.

NOUVELLE STRUCTURE DE CLASSIFICATION

3.24 Au cours de l'année, nous avons accompli beaucoup de progrès en ce qui touche la création d'une nouvelle structure de classification pour le Bureau. En avril 1998, nous avons instauré une nouvelle catégorie de la gestion comportant moins de groupes et de niveaux. Nous avons également marqué des progrès, au moyen du processus de négociation collective, en ce qui concerne le regroupement de tout le personnel de vérification dans un nouveau groupe des professionnels de la vérification. Enfin, nous avons finalisé une norme de classification pour un autre groupe afin d'inclure tous les employés qui ne sont pas des professionnels de la vérification. Tous les postes qui ne sont pas des postes en vérification ont été évalués à l'aide de cette nouvelle norme, et la conversion au nouveau groupe de soutien à la vérification est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1999.

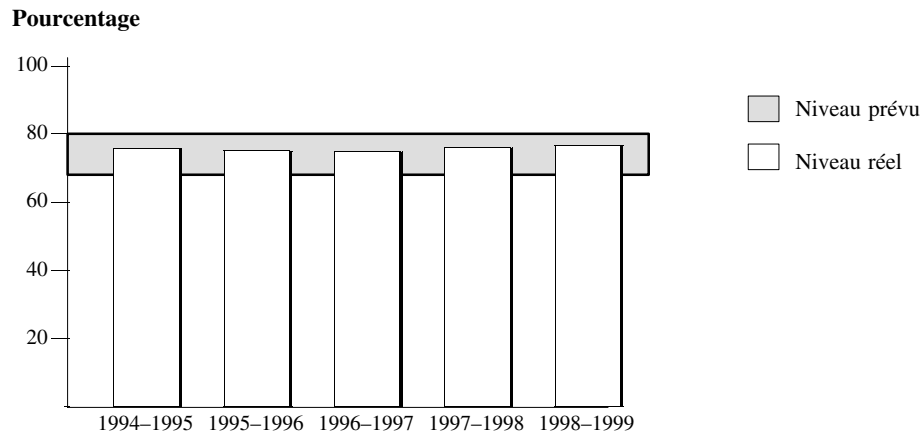
3.25 À la fin de l'année, la plupart des travaux requis pour la mise en oeuvre de la nouvelle structure de classification étaient terminés. Nous ferons d'autres changements en 1999-2000 au moment de la négociation des conventions collectives du groupe des professionnels de la vérification et du groupe de soutien à la vérification. La structure tient compte des activités actuelles et futures du Bureau.



LE RATIO DES HEURES CONSACRÉES AUX PROJETS DE VÉRIFICATION

3.26 Le ratio des heures consacrées aux projets de vérification (RHPV) représente le pourcentage de temps de personnel disponible qui est consacré directement aux activités de vérification. Le temps de personnel disponible tient compte de tous les congés pris (vacances, maternité, maladie, etc.); le reliquat est disponible pour combler les besoins en temps (heures) du Bureau. Nous avons déterminé qu'un RHPV acceptable, compte tenu de divers facteurs, dont l'administration, les besoins de formation, les effets du stress et de la charge de travail sur nos employés, se situerait entre 70 p. 100 et 80 p. 100 pour la Direction générale des opérations de vérification. Comme le montre la pièce 13, en 1998–1999, le taux réel était à l'intérieur de la fourchette visée.

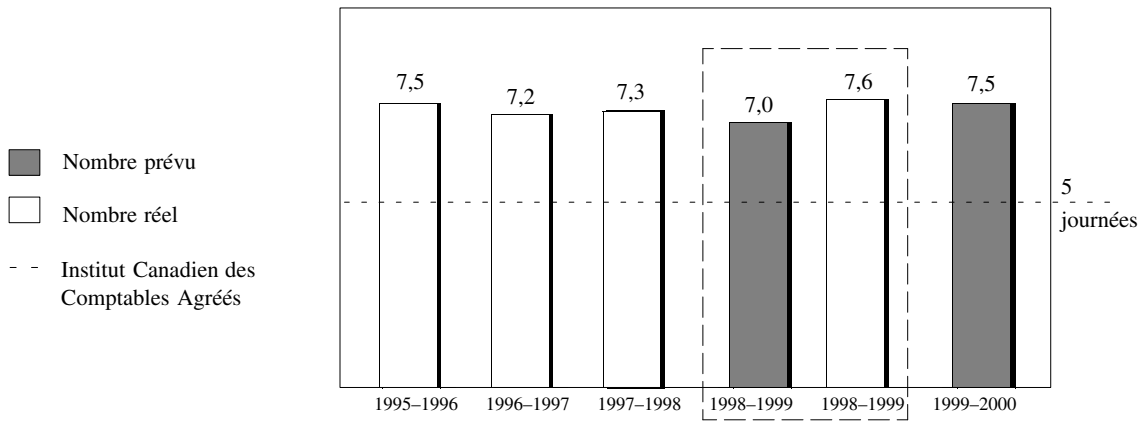
Pièce 13 — Ratio des heures consacrées aux projets de vérification par rapport au temps disponible net – Direction générale des opérations de vérification



ACTIVITÉS DE FORMATION POUR LES PROFESSIONNELS DE LA VÉRIFICATION

3.27 Le nombre annuel moyen de journées de formation pour les professionnels de la vérification est indiqué à la pièce 14. En 1998–1999, la formation réelle a dépassé la moyenne de cinq journées de formation par année ou de 15 journées sur trois ans, recommandée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Pièce 14 — Nombre moyen de journées de formation par année – Professionnels de la vérification



SECTION 4

Rapport consolidé

A. PRÉPARATION À L'AN 2000

4.1 Tous les systèmes internes essentiels à la mission du Bureau ont été recensés, analysés, classés par ordre de priorité et remplacés ou réparés, au besoin. Naturellement, nous dépendons de nombreuses autres entités, entre autres de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (paie, paiement des factures, locaux, etc.), et des services publics (électricité, systèmes téléphoniques national et international), etc. Nous surveillons l'état d'avancement des efforts déployés par ces organisations pour se préparer à l'an 2000.

4.2 Nous avons dépensé 300 000 \$ pour relever ce défi. D'ici le 1^{er} janvier 2000, nous continuerons de surveiller la situation, mais nous ne nous attendons pas à engager d'autres dépenses importantes.

4.3 Le Bureau a conçu et approuvé un plan d'urgence et de gestion des risques pour l'an 2000 qui tient compte de nos responsabilités légales, de notre mission et de notre mandat. Les aspects de ce plan qui exigent la prise de mesures maintenant ont été mis en oeuvre.

B. RENDEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

4.4 Dans le chapitre 37 du *Rapport du vérificateur général de décembre 1997*, nous avons volontairement présenté une stratégie de développement durable pour le Bureau qui comporte des buts, des objectifs, des cibles et les principaux indicateurs de rendement. L'année dernière, nous avons présenté notre premier rapport sur le rendement en matière de développement durable. Plus tôt cette année, nous avons présenté, dans notre *Rapport sur les plans et les priorités de 1999–2000*, nos cibles pour 1999–2000 et au-delà. On trouvera à la pièce 15 nos principales réalisations en 1998–1999.

4.5 Grâce aux connaissances que nous avons acquises en 1998–1999, nous prévoyons améliorer notre rendement en matière de développement durable dans nos travaux de vérification, en sensibilisant davantage les parlementaires aux questions liées à l'environnement et au développement durable traitées dans nos rapports et en veillant à ce que cette information leur soit utile. Nous prévoyons aussi mieux intégrer les questions liées à l'environnement et au développement durable, le cas échéant, dans chacune de nos vérifications.

4.6 Au cours de l'année écoulée, nous avons considérablement réduit (de 7,5 p. 100) la quantité de papier utilisé par employé par rapport à l'année dernière. Nous n'avons pas atteint notre objectif, mais nous avons réduit l'utilisation globale en dépit d'une hausse de la demande de téléchargement d'information et de rapports à partir des sites Internet, notamment les politiques et les directives du Conseil du Trésor.



Pièce 15 — Rendement en matière de développement durable

Buts en matière de développement durable	Objectifs en matière de développement durable	Principales réalisations en 1998–1999	Principaux indicateurs de rendement			
			Indicateurs	1996–1997	1997–1998	1998–1999
<p>Nos travaux de vérification : Promouvoir le développement durable en :</p> <ul style="list-style-type: none"> fournissant des conseils et de l'information aux parlementaires et aux membres des assemblées législatives territoriales afin de les aider à considérer les incidences de leurs travaux législatifs et de surveillance sur l'environnement et le développement durable; appuyant les organisations fédérales et territoriales dans leurs efforts d'intégration des questions liées à l'environnement et au développement durable à leur processus de prise de décision concernant leurs politiques, programmes et opérations; offrant aux Canadiens un moyen d'attirer l'attention du gouvernement du Canada sur leurs préoccupations en matière d'environnement et de développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer l'environnement et le développement durable à nos travaux de vérification. Surveiller la mesure dans laquelle les organisations fédérales atteignent leurs objectifs et mettent en oeuvre leur plan d'action énoncé dans leur stratégie de développement durable. Aider à renforcer la capacité des organisations fédérales et territoriales à gérer les questions liées à l'environnement et au développement durable. Assurer le suivi des réponses données par les ministères aux pétitions faites par les Canadiens au sujet de leurs préoccupations en matière d'environnement et de développement durable. 	<p>Sur les 22 activités présentées dans la stratégie, neuf ont été entièrement réalisées, dix sont en cours et trois autres doivent toujours être entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> En 1998–1999, nous avons : <ul style="list-style-type: none"> effectué une revue des pratiques pour déterminer la mesure dans laquelle nous intégrons les questions liées à l'E & DD à nos travaux de vérification; établi des cibles de DD détaillées pour 1999–2000 et au-delà; fait une enquête auprès des députés pour déterminer si selon eux nos rapports ont enrichi leur connaissance de l'E & DD; examiné les premiers rapports sur le rendement ministériels en matière de DD et fait rapport à ce sujet; élaboré des outils pour aider les organisations à gérer les questions liées à l'E & DD (chapitres <i>Prendre l'environnement en compte</i> et <i>La mesure de la performance des stratégies de développement durable</i>); cerné de bonnes pratiques dans la gestion des questions liées à l'E & DD (chapitre <i>Une approche stratégique pour le développement durable</i>); poursuivi la surveillance du processus des pétitions; Nous avons réalisé des progrès dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> la conception d'outils (listes de contrôle de la planification des vérifications annuelles) et l'élaboration de lignes directrices sur la planification (VOR et examens spéciaux) afin d'aider les vérificateurs à intégrer les questions liées à l'E & DD à leurs travaux de vérification; l'incitation des sociétés d'État qui pourraient avoir des questions environnementales importantes à faire rapport sur la gestion de l'environnement; la définition de la manière dont nous allons promouvoir les questions liées à l'E & DD dans le cadre de nos activités internationales. Il reste encore à : <ul style="list-style-type: none"> examiner systématiquement les questions liées à l'E & DD dans nos travaux de vérification et à les documenter dans les documents de planification; définir plus précisément la façon dont nous allons traiter les questions qui sont du ressort de plusieurs administrations. 	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des parlementaires qui pensent que nos rapports ont enrichi leur connaissance de l'E & DD (pourcentage de ceux qui ont trouvé les rapports utiles) <i>Cible 1999–2001 : 60 %; cible 2003–2004 et au-delà : même que pour l'ensemble des rapports du BVG.</i> Pourcentage des mentions du BVG à la Chambre des communes et au Sénat liées à l'E & DD. <i>Objectif 1999–2001 : 25 %</i> Pourcentage de conformité aux normes de pratique appropriées concernant la protection de l'environnement et la promotion du développement durable par les organisations fédérales. <i>Cible 2000–2001 : 75 %</i> Pourcentage de nos recommandations liées à l'E & DD pour lesquelles des progrès satisfaisants ont été accomplis. <i>Cible 1999–2001 : 60 % mises en oeuvre entièrement ou de manière satisfaisante Cible 2003–2004 et au-delà : 70 %</i> 	<p>—</p> <p>8 %</p> <p>—</p> <p>12 % entièrement mises en oeuvre</p> <p>55 % satisfaisantes (1991–1995)</p>	<p>—</p> <p>15 %</p> <p>—</p> <p>11 % entièrement mises en oeuvre</p> <p>37 % satisfaisantes (1992–1996)</p>	<p>38 %¹ (niveau de référence)</p> <p>12 %</p> <p>32 %² (niveau de référence)</p> <p>16 % entièrement mises en oeuvre</p> <p>34 % satisfaisantes (1993–1997)</p> <p>(suite)</p>

¹ Résultats de l'enquête menée en novembre 1998 auprès des députés. Pourcentage des députés qui ont donné une note de 1 ou 2 sur une échelle de 1 à 5, 1 représentant une situation où les rapports ont été jugés « très utiles » et 5, « inutiles ».

² Pourcentage de conformité pour les 28 organisations fédérales qui ont préparé une stratégie de développement durable. Le niveau de référence pour 1998–1999 est fondé sur une vérification de six ministères.

Buts en matière de développement durable	Objectifs en matière de développement durable	Principales réalisations en 1998–1999	Principaux indicateurs de rendement			
			Indicateurs	1996–1997	1997–1998	1998–1999
Nos activités administratives : Optimiser l'utilisation des ressources naturelles et réduire au minimum les effets négatifs des activités quotidiennes du BVG sur l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Compléter et mettre en oeuvre notre système de gestion de l'environnement (SGE) d'ici le printemps 1998. • Réduire la consommation de papier et de produits de papier. • Accroître nos achats de produits écologiques. • Réduire la consommation d'énergie et d'eau. • Maximiser la collecte de matières recyclables. Réduire la production de déchets. • Encourager l'utilisation de modes de transport écologiques dans le cadre de nos travaux de vérification chaque fois que cela est efficient en fonction du temps. Encourager l'utilisation de la téléconférence. 	Sur les 12 activités présentées dans la stratégie, quatre ont été réalisées, cinq sont en voie de l'être et trois doivent toujours être entreprises. <ul style="list-style-type: none"> • En 1998–1999, nous avons : <ul style="list-style-type: none"> – lancé notre processus de gestion du développement durable, une base de données électronique accessible dans tout le Bureau depuis novembre 1998. • Il reste encore à : <ul style="list-style-type: none"> – réduire l'utilisation de papier en ce qui concerne Internet et le courrier électronique; – évaluer la mesure dans laquelle les produits stockés sont « écologiques ». 	<ul style="list-style-type: none"> • Quantité de papier utilisé par employé par année. <i>Cible : une réduction de 5 % par rapport à l'année de référence.</i> • Pourcentage des produits stockés qui sont des produits EcoLogo. 	9 040 par employé (niveau de référence)	9 452 par employé (augmentation de 5 %)	8 740 par employé (diminution de 3,3 %)
Nos ressources humaines : Soutenir les activités qui montrent que nous considérons les employés comme notre atout le plus important dans la poursuite de nos buts de développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la capacité des employés du BVG à reconnaître et à intégrer les questions liées au développement durable à leurs travaux de vérification. • Accroître la sensibilisation et la participation du personnel du BVG aux efforts déployés en matière de développement durable dans les activités quotidiennes du Bureau et dans la société dans son ensemble. 	Sur les 15 activités présentées dans la stratégie, dix ont été réalisées, une est en voie de l'être et quatre doivent toujours être entreprises. <ul style="list-style-type: none"> • En 1998–1999, nous avons offert des séances de formation au personnel (« Introduction à l'E & DD » et « Systèmes de gestion de l'environnement »). • Nous avons poursuivi les initiatives de sensibilisation du personnel (séries sur l'écologisation et écotrucs). 	<ul style="list-style-type: none"> • Autoévaluation de la capacité du personnel à reconnaître les questions de vérification liées au développement durable. • Pourcentage du personnel qui a participé à des séances de formation en développement durable. <i>Cible 1999–2000 : 50 %</i> <i>Cible 2000–2001 : 65 %</i> <i>Cible 2001–2002 : 80 %</i> 	–	–	–

Source : Rapport d'étape sur la mise en oeuvre de la Stratégie de développement durable du BVG pour 1998-1999.



SECTION 5

Rendement financier

A. APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER

Information financière sommaire

Vérification législative

Dépenses prévues	50 960 000 \$
<i>Autorisations totales</i>	55 214 875 \$
Dépenses réelles en 1998–1999	53 739 517 \$

L'information financière sommaire présentée à la pièce 1 ci-dessus indique :

- les prévisions au début de l'exercice telles qu'elles sont présentées dans le *Budget principal des dépenses* 1998–1999 (dépenses prévues);
- les dépenses totales autorisées par le Parlement, y compris le *Budget supplémentaire des dépenses*, pour tenir compte de l'évolution des priorités et des événements imprévus (autorisations totales);
- ce que nous avons réellement dépensé (dépenses réelles en 1998–1999).

B. TABLEAUX FINANCIERS RÉCAPITULATIFS

Liste des tableaux présentés dans cette section :

Tableau 1	Sommaire des crédits approuvés
Tableau 2	Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 1998–1999
Tableau 3	Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
Tableau 7	Recettes qui ne peuvent être dépensées à nouveau
Tableau 8	Paiements législatifs
Tableau 9	Paiements de transfert
Tableau 17	Comment les dollars des contribuables canadiens ont été dépensés

Tableau 1 — Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1998–1999 (en millions de dollars)		1998–1999		
		Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Vérificateur général				
30	Dépenses du Programme	44,4	48,3	46,8
(S)	Salaire du vérificateur général	0,2	0,2	0,2
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6,4	6,7	6,7
Total du Bureau		51,0	55,2	53,7

Les autorisations totales correspondent aux chiffres du *Budget principal des dépenses*, plus 3,9 millions de dollars du *Budget supplémentaire des dépenses* et 0,3 million de dollars pour les ajustements et les virements.

Tableau 2 — Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles en 1998–1999 (en millions de dollars)

Dépenses prévues par opposition aux dépenses réelles (en millions de dollars)

	1998–1999		
	Prévues	Autorisées	Réelles
ETP	520	520	513
Fonctionnement ¹	50,6	54,8	53,3
Subventions et contributions approuvées	0,4	0,4	0,4
Total des dépenses nettes	51,0	55,2	53,7
Autres recettes et dépenses			
Recettes qui ne peuvent être dépensées à nouveau ²	(0,8)	(0,0)	(0,9)
Coût des services fournis par d'autres ministères	6,2	6,2	6,2
Coût net du Programme	56,4	61,4	59,0

Note : ¹ Les dépenses de « fonctionnement » comprennent les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le salaire du vérificateur général.

² Ces recettes étaient auparavant appelées « Recettes à valoir sur le Trésor ».

Tableau 3 — Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles	Dépenses réelles	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
	1996–1997	1997–1998	1998–1999	1998–1999	1998–1999
Vérification législative	51,0	51,5	51,0	55,2	53,7

Note : Les autorisations totales correspondent au *Budget principal des dépenses* plus le *Budget supplémentaire des dépenses*, plus les autres autorisations.

Tableau 7 — Recettes qui ne peuvent être dépensées à nouveau¹ (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes réelles 1996–1997	Recettes réelles 1997–1998	Recettes prévues 1998–1999	Recettes réelles 1998–1999
Vérification législative	1,0	0,9	0,8	0,9

Note : ¹ Ces recettes étaient auparavant appelées « Recettes à valoir sur le Trésor ».

Tableau 8 — Paiements législatifs (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1996–1997	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses prévues 1998–1999	Autorisations totales 1998–1999	Dépenses réelles 1998–1999
Vérification législative	4,9	5,6	6,6	6,9	6,9

Tableau 9 — Paiements de transfert (en millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1996–1997	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses prévues 1998–1999	Autorisations totales 1998–1999	Dépenses réelles 1998–1999
Contributions					
Vérification législative	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

Tableau 17 — Comment les dollars des contribuables canadiens ont été dépensés

Détails sur le coût net du Programme pour 1998–1999

Les extrants du Bureau sont les divers opinions, lettres de recommandations et rapports de vérifications et d'études découlant des opérations de vérification. Le Bureau affecte les coûts nets du Programme à ces extrants. Outre les coûts directs, qui sont imputés à chaque extrant en fonction des heures travaillées, certains des coûts du Bureau sont des frais généraux : par exemple, l'administration, les langues officielles et les locaux. Ils ne peuvent être attribués directement à ses extrants. Cependant, ils constituent en définitive une partie des coûts de ses extrants. Aussi, le Bureau a conçu un système de comptabilité des coûts de revient qui impute aussi les frais généraux à ses extrants. Par conséquent, les coûts associés à chaque extrant sont des coûts « entiers »; ensemble, ils constituent le coût net du programme du Bureau.

Coûts (et heures) des vérifications par type de vérification pour 1998–1999

1. Organisations du gouvernement fédéral

a. Ministères, organismes et vérifications spéciales

	Vérifications comptables		Vérifications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Administration du pipe-line du Nord	11	(0,1)			11	(0,1)
Agence canadienne de développement international	46	(0,7)	164	(1,4)	210	(2,1)
Agence de promotion économique du Canada atlantique	9	(0,1)			9	(0,1)
Agence spatiale canadienne	17	(0,1)			17	(0,1)
Anciens combattants	34	(0,3)	418	(3,6)	452	(3,9)
Bureau fédéral de développement régional (Québec)	25	(0,3)			25	(0,3)
Comptes publics (préparation des observations)	2 038	(19,2)			2 038	(19,2)
Conseil du Trésor (Secrétariat)			544	(4,1)	544	(4,1)
Gendarmerie royale du Canada	48	(0,5)	258	(2,2)	306	(2,7)
Ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration	24	(0,3)	571	(4,9)	595	(5,2)
Ministère de la Défense nationale	137	(1,8)	2 147	(21,4)	2 284	(23,2)
Ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest	18	(0,2)	1	(0,0)	19	(0,2)
Ministère de la Justice	19	(0,2)			19	(0,2)
Ministère de la Santé	82	(0,8)	703	(6,7)	785	(7,5)
Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	314	(3,7)	760	(7,1)	1 074	(10,8)
Ministère de l'Environnement	23	(0,3)	2 294	(22,2)	2 317	(22,5)
Ministère de l'Industrie	62	(0,8)	1 190	(10,9)	1 252	(11,7)
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international	31	(0,5)			31	(0,5)
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien	178	(2,2)	364	(3,2)	542	(5,4)
Ministère des Finances	267	(3,3)	413	(3,7)	680	(7,0)
Ministère des Pêches et des Océans	34	(0,4)	969	(8,8)	1 003	(9,2)
Ministère des Ressources naturelles	43	(0,4)	328	(2,7)	371	(3,1)
Ministère des Transports	63	(1,0)	1 055	(10,5)	1 118	(11,5)
Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux	85	(1,1)	1 328	(12,9)	1 413	(14,0)

	Vérfications comptables		Vérfications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Ministère du Développement des ressources humaines	119	(1,4)	1 738	(16,6)	1 857	(18,0)
Ministère du Patrimoine canadien	19	(0,2)	7	(0,1)	26	(0,3)
Ministère du Revenu national	1 315	(15,2)	3 031	(24,8)	4 346	(40,0)
Ministère du Solliciteur général			1	(0,0)	1	(0,0)
Office national de l'énergie	46	(0,5)	235	(2,1)	281	(2,6)
Office national du film	225	(2,2)			225	(2,2)
Service correctionnel Canada	32	(0,4)	25	(0,2)	57	(0,6)
Statistiques Canada			471	(4,7)	471	(4,7)
Vérfications spéciales et de portée générale						
Changement climatique			109	(1,1)	109	(1,1)
Commission de la fonction publique – Efficience et dotation			71	(0,6)	71	(0,6)
Contrôle et gestion financiers			799	(7,5)	799	(7,5)
Élargir les horizons : une approche stratégique pour le développement durable			13	(0,1)	13	(0,1)
Évaluation environnementale de projets au gouvernement fédéral			43	(0,4)	43	(0,4)
Développement durable			1 351	(13,0)	1 351	(13,0)
Développement durable – Stratégies et processus de consultation			298	(2,6)	298	(2,6)
Gestion des connaissances – Stratégies du Bureau			160	(1,0)	160	(1,0)
Gestion des ressources humaines – Réduction des effectifs au ministère de la Défense nationale			200	(1,8)	200	(1,8)
Gestion des ressources humaines – Rôles et responsabilités des organismes centraux			239	(1,6)	239	(1,6)
Grands projets d'immobilisations			385	(3,3)	385	(3,3)
Information destinée au Parlement			55	(0,5)	55	(0,5)
La biodiversité			26	(0,3)	26	(0,3)
La mesure de la performance des stratégies de développement durable			26	(0,3)	26	(0,3)
Les engagements internationaux du Canada en matière d'environnement : une collaboration mondiale			47	(0,6)	47	(0,6)
L'écologisation du gouvernement du Canada			86	(0,8)	86	(0,8)
Mesure des résultats			760	(7,7)	760	(7,7)
Prendre les coûts environnementaux en compte			23	(0,2)	23	(0,2)
Protection des biens publics			1 067	(9,8)	1 067	(9,8)
Reddition de comptes – Études internes			1 360	(12,3)	1 360	(12,3)
Réforme de la fonction publique - Obligation redditionnelle des ministères			107	(0,7)	107	(0,7)
Réforme de la fonction publique – Où en est la fonction publique?			38	(0,2)	38	(0,2)
Réforme de la réglementation			83	(0,8)	83	(0,8)
Secteur fonctionnel – Questions de conformité aux autorisations			25	(1,2)	25	(1,2)
Technologies de l'information : acquisition de TI			1	(0,0)	1	(0,0)
Technologies de l'information : développement			8	(0,1)	8	(0,1)

	Vérfications comptables		Vérfications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Technologies de l'information : préparation à l'an 2000 – Examen périodique			14	(0,1)	14	(0,1)
Technologies de l'information : préparation finale à l'an 2000			153	(1,1)	153	(1,1)
Technologies de l'information : commerce électronique			450	(3,9)	450	(3,9)
Technologies de l'information : système d'information financière – Mini-vérification de systèmes en développement			182	(1,6)	182	(1,6)
Valeurs et éthique			118	(1,4)	118	(1,4)
Connaissance des activités de l'entité et Services à l'entité			2 517	(22,8)	2 517	(22,8)
Rapports à la Chambre des communes			3 249	(26,6)	3 249	(26,6)
Vérfications de suivi			3 665	(33,2)	3 665	(33,2)
Total : ministères, organismes et vérifications spéciales	5 364	(58,2)	36 743	(334,0)	42 107	(392,2)

b. Sociétés d'État

Vérfications comptables

Travaux annuels de vérification effectués auprès de sociétés d'État afin de formuler une opinion sur leurs états financiers comme l'exige l'article 132 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et travaux annuels de vérification permettant de formuler une opinion sur les états financiers des sociétés exemptées en vertu de l'article 85 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Vérfications de l'optimisation des ressources

Travaux effectués auprès des sociétés d'État dans le cadre des examens spéciaux exigés par l'article 138 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et vérifications de l'optimisation des ressources effectuées à la demande des sociétés exemptées en vertu de l'article 85 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

	Vérfications comptables		Vérfications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent	234	(2,5)	10	(0,1)	244	(2,6)
Administration de pilotage de l'Atlantique	55	(0,8)	38	(0,3)	93	(1,1)
Administration de pilotage des Grands Lacs, Limitée	58	(0,6)			58	(0,6)
Administration de pilotage des Laurentides	80	(0,8)	2	(0,0)	82	(0,8)
Administration de pilotage du Pacifique	46	(0,6)	67	(0,3)	113	(0,9)
Banque de développement du Canada	185	(1,8)			185	(1,8)
Centre de recherches pour le développement international	75	(0,9)			75	(0,9)
Commission canadienne du lait	127	(1,3)			127	(1,3)
Commission canadienne du Tourisme	2				2	(0,0)
Commission de la capitale nationale	233	(2,6)	389	(2,8)	622	(5,4)
Conseil canadien des normes	40	(0,5)	181	(1,5)	221	(2,0)
Conseil des Arts du Canada	132	(1,4)	135	(1,0)	267	(2,4)



	Vérifications comptables		Vérifications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
Construction de Défense (1951) Limitée	57	(0,6)	7	(0,0)	64	(0,6)
Corporation commerciale canadienne	90	(1,1)	231	(1,8)	321	(2,9)
Corporation de développement des investissements du Canada	43	(0,4)			43	(0,4)
Corporation du Pont international de la Voie maritime Ltée, La	62	(0,6)			62	(0,6)
Énergie atomique du Canada limitée	293	(2,4)	385	(2,5)	678	(4,9)
La Commission canadienne du blé			35	(0,2)	35	(0,2)
Marine Atlantique S.C.C.	236	(2,3)	151	(1,2)	387	(3,5)
Monnaie royale canadienne	308	(3,4)	10	(0,1)	318	(3,5)
Musée canadien de la nature	93	(1,1)			93	(1,1)
Musée canadien des civilisations	85	(1,0)	134	(1,2)	219	(2,2)
Musée des beaux-arts du Canada	90	(1,1)			90	(1,1)
Musée national des sciences et de la technologie	64	(0,8)	512	(4,1)	576	(4,9)
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	137	(1,6)	43	(0,5)	180	(2,1)
Petro-Canada Limitée	14	(0,1)			14	(0,1)
Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, Les	84	(0,9)			84	(0,9)
Queens Quay West Land Corporation	32	(0,3)			32	(0,3)
Société canadienne d'hypothèques et de logement	237	(2,4)	757	(4,2)	994	(6,6)
Société d'assurance-dépôts du Canada	135	(1,3)	6	(0,0)	141	(1,3)
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	117	(1,0)			117	(1,0)
Société de développement du Cap-Breton	304	(3,0)			304	(3,0)
Société d'expansion du Cap-Breton	68	(0,7)	42	(0,4)	110	(1,1)
Société du Centre national des Arts	137	(1,6)			137	(1,6)
Société du crédit agricole	356	(3,3)			356	(3,3)
Société du Vieux-Port de Montréal Inc.	60	(0,7)	118	(0,9)	178	(1,6)
Société immobilière du Canada limitée	152	(1,2)			152	(1,2)
Société immobilière du Canada (Vieux-Port de Québec) Inc.	7	(0,1)			7	(0,1)
Société des ponts fédéraux Ltée	4				4	(0,0)
Société pour l'expansion des exportations	484	(5,4)	475	(3,1)	959	(8,5)
Société Radio-Canada	416	(4,1)			416	(4,1)
VIA Rail Canada Inc.	210	(2,2)	752	(5,4)	962	(7,6)
Rapports trimestriels du Conseil du Trésor	15	(0,2)			15	(0,2)
Total : sociétés d'État	5 657	(58,7)	4 480	(31,6)	10 137	(90,3)

c. Autres sociétés et entités

Agence canadienne d'inspection des aliments	199	(2,3)	248	(2,2)	447	(4,5)
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	23	(0,3)			23	(0,3)
Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge)	9	(0,1)			9	(0,1)

	Vérfications comptables		Vérfications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	40	(0,4)			40	(0,4)
Centre international des droits de la personne et du développement démocratique	67	(0,6)			67	(0,6)
Commission canadienne des affaires polaires	16	(0,2)			16	(0,2)
Commission canadienne des droits de la personne			280	(2,9)	280	(2,9)
Commission d'établissement du Nunavut	47	(0,4)			47	(0,4)
Commission de contrôle de l'énergie atomique	36	(0,4)			36	(0,4)
Commission des champs de bataille nationaux	36	(0,3)			36	(0,3)
Compte des rentes sur l'État	32	(0,3)			32	(0,3)
Compte du fonds des changes	78	(0,9)			78	(0,9)
Compte du Régime de pensions du Canada et Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	286	(3,2)			286	(3,2)
Compte d'assurance-emploi	213	(2,4)			213	(2,4)
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés			259	(2,2)	259	(2,2)
Conseil national de recherches du Canada	18	(0,2)			18	(0,2)
Conseil de recherches en sciences humaines	34	(0,4)			34	(0,4)
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	27	(0,3)			27	(0,3)
Conseil de recherches médicales	27	(0,3)			27	(0,3)
Paiements d'incitation à l'expansion des marchés	8	(0,1)			8	(0,1)
Programme scientifique des frontières humaines	27	(0,1)			27	(0,1)
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	20	(0,2)			20	(0,2)
Total : autres sociétés et entités	1 243	(13,4)	787	(7,3)	2 030	(20,7)

d. Travaux demandés par le ministre des Finances

Compte de service et de réduction de la dette	14	(0,2)			14	(0,2)
Impôt provincial sur le revenu – Opinion soumise au ministre	701	(7,6)			701	(7,6)
Programme de prestation fiscale pour enfants	15	(0,2)			15	(0,2)
Total : travaux demandés par le ministre des Finances	730	(8,0)			730	(8,0)

2. Organisations territoriales

a. Ministères et organismes

Territoires du Nord-Ouest						
Administration des Territoires du Nord-Ouest	578	(5,2)	117	(1,3)	695	(6,5)
Commission des accidents du travail	169	(1,6)			169	(1,6)
Fonds renouvelables des produits pétroliers	84	(0,9)			84	(0,9)
Territoire du Yukon						

	Vérifications comptables		Vérifications de l'optimisation des ressources		Total	
	\$	heures	\$	heures	\$	heures
<i>[en milliers de dollars et (d'heures)]</i>						
Administration du Territoire du Yukon	298	(2,9)	117	(0,7)	415	(3,6)
Fonds d'indemnisation des accidentés du travail	106	(1,1)			106	(1,1)
Total : ministères et organismes	1 235	(11,7)	234	(2,0)	1 469	(13,7)
b. Sociétés des territoires						
Territoires du Nord-Ouest						
Collège Aurora	66	(0,6)			66	(0,6)
Collège de l'Arctique de Nunavut	165	(1,4)			165	(1,4)
Commission des alcools	28	(0,0)			28	(0,0)
Société de crédit commercial	64	(0,7)			64	(0,7)
Société de développement	160	(1,6)			160	(1,6)
Société d'énergie	226	(2,2)			226	(2,2)
Société d'habitation	217	(2,1)	4	(0,0)	221	(2,1)
Territoire du Yukon						
Collège du Yukon	78	(0,8)			78	(0,8)
Office des droits de surface	11	0,1			11	(0,1)
Régie des alcools	57	(0,6)			57	(0,6)
Société de développement	22	(0,2)			22	(0,2)
Société d'énergie	126	(1,0)			126	(1,0)
Société d'habitation	109	(1,1)			109	(1,1)
Total : sociétés des territoires	1 329	(12,4)	4	(0,0)	1 333	(12,4)
3. Organisations internationales						
(Travaux de vérification effectués en vertu d'un décret)						
Organisation de l'aviation civile internationale	212	(3,8)	78	(1,2)	290	(5,0)
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	55	(3,2)	127	(1,9)	182	(5,1)
Total : organisations internationales	267	(7,0)	205	(3,1)	472	(10,1)
Total partiel	15 825	169,4	42 453	378,0	58 278	547,4
Activités internationales					769	(11,0)
Total					59 047	(558,4)

SECTION 6

Information supplémentaire

A. LISTE DES RAPPORTS EXIGÉS PAR LA LOI

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| • Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes | publié périodiquement et diffusé de diverses manières, y compris sur Internet à l'adresse http://www.oag-bvg.gc.ca |
| • Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes | publié tout les ans et diffusé de diverses manières, y compris sur Internet à l'adresse http://www.oag-bvg.gc.ca |
| • Opinion du vérificateur général sur les états financiers du gouvernement du Canada | publiée tous les ans dans les <i>Comptes publics du Canada</i> , Volume I, et diffusée sur Internet à l'adresse http://www.pwgsc.gc.ca/text/pubacc-f.html |
| • Opinion sur les états financiers condensés du gouvernement du Canada | publiée tous les ans dans le <i>Rapport financier annuel</i> du gouvernement du Canada |
| • Opinions du vérificateur général sur quelque 90 états financiers de sociétés d'État mères, d'établissements publics fédéraux et d'autres entités fédérales, de gouvernements et d'organisations territoriaux, d'autres entités canadiennes et d'organisations internationales | publiées dans les divers rapports exigés par la loi contenant les états financiers de ces organisations et dans le <i>Rapport annuel au Parlement, Les sociétés d'État et autres sociétés dans lesquelles le Canada détient des intérêts</i> du Conseil du Trésor |
| • Examens spéciaux des sociétés d'État | produits tous les cinq ans pour chaque société d'État et soumis au conseil d'administration |
| • Rapport annuel sur d'autres questions du vérificateur général du Canada à l'Assemblée législative du Yukon et à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest | produit tous les ans et présenté à l'assemblée législative; pour le consulter, s'adresser au greffier des assemblées respectives |

B. POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Bureau du vérificateur général
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G6

Téléphone : (613) 995-3708
Télécopieur : (613) 957-4023
Internet : <http://www.oag-bvg.gc.ca>

Direction générale des opérations de vérification

Sheila Fraser, sous-vérificatrice générale

Direction générale des services corporatifs

Michael J. McLaughlin, sous-vérificateur général

Environnement et développement durable

Brian Emmett, commissaire à l'environnement et au développement durable

Communications

Johanne McDuff, directrice

